



Faciliter le développement responsable des ressources minières et énergétiques – Compendium d'études de cas sur le renforcement de la confiance du public à l'égard des secteurs des mines et de l'énergie

Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines
Winnipeg (Manitoba)
Août 2016

Faciliter le développement responsable des ressources minières et énergétiques – Compendium d'études de cas sur le renforcement de la confiance du public à l'égard des secteurs des mines et de l'énergie

Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines

Winnipeg (Manitoba)

Août 2016



Le Compendium d'études de cas sur le renforcement de la confiance du public à l'égard des secteurs de mines et de l'énergie a été produit pour la Conférence de 2016 des ministres de l'Énergie et des Mines par des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière. Un comité consultatif multilatéral externe composé de représentants du milieu universitaire, de l'industrie et d'organisations autochtones a été consulté.

Also available in English under the title: Facilitating Responsible Mineral and Energy Development – Compendium of Case Studies on Building Public Confidence in the Mineral and Energy Resource Sectors

N° de cat. M4-132/2016F-PDF (En ligne)
ISBN 978-0-660-05994-5

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Introduction | 1 |
| I. Aperçu | 2 |
| Importance de la confiance du public | 2 |
| Confiance du public et rôle du gouvernement..... | 2 |
| Réglementation et rôle des organismes de réglementation dans le renforcement de la confiance du public | 3 |
| Science et innovation..... | 4 |
| Communication fondée sur les faits et transparence | 4 |
| Mobilisation et collaboration..... | 4 |
| II. Études de cas | 5 |
| Renforcer la confiance du public dans la sûreté des pipelines | 6 |
| Un processus réglementaire inclusif : Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie | 11 |
| Livre vert : Orientations du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale. | 14 |
| Évaluation intégrée de la <i>Loi sur l'environnement</i> du Manitoba : Engagement proactif..... | 16 |
| Répercussions potentielles des projets au fil de l'eau sur les salmonidés | 19 |
| Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées..... | 21 |
| Science des déversements de pétrole | 23 |
| Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier..... | 26 |
| Rapport sur la performance du secteur minier..... | 29 |
| Produits d'information sur les mines à l'intention des communautés autochtones..... | 31 |
| Délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière au Québec | 34 |
| Aquistore : Le stockage du CO ₂ dans des formations salines profondes renforce la confiance du public envers le captage et le stockage du CO ₂ | 36 |
| Parc éolien de l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)..... | 39 |
| Groupe d'étude autochtone – Japan Canada Oil Sands Limited..... | 43 |
| Projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart de Campbell River..... | 45 |
| Mine Red Chris..... | 48 |
| Projet d'exploitation de la mine Halfmile..... | 50 |
| Teck Resources Limited – Fermeture du projet d'exploitation de la mine Duck Pond | 52 |
| Efforts de mobilisation de la Société de gestion des déchets nucléaires en ce qui a trait au Plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié | 56 |
| Élaboration de la politique sur l'uranium du gouvernement du Nunavut..... | 59 |
| Comités de surveillance socioéconomique régionaux du Nunavut..... | 61 |
| Fonds pour la participation des Autochtones | 63 |
| Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux | 65 |
| Consultations sur le Plan énergétique à long terme de l'Ontario | 67 |
| Séances de mobilisation des Premières Nations et des Métis sur le PELT (2013)..... | 69 |
| Kaminak Gold Corporation/Projet de Coffee Gold | 72 |
| Projet de centrale de Wuskwatim..... | 74 |
| De la communication à la consultation : renforcer la confiance du public dans le développement des mines en Nouvelle-Écosse | 79 |

Introduction

Le présent document a été créé suite à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines (CMEM) 2015 en réponse à un mandat donné par les ministres de l'Énergie et des Mines fédéraux, provinciaux et territoriaux concernant la nécessité d'élaborer une approche concertée pour améliorer la confiance du public à l'égard de l'exploitation des ressources énergétiques et minérales.

L'objectif de ce recueil est de souligner et de présenter des approches positives afin d'établir la confiance du public. Élaboré par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, il désigne des initiatives qui traitent de thèmes communs concernant la confiance du public envers le secteur des mines et de l'énergie, de même que des leçons pour l'exploitation des ressources énergétiques et minérales. Il a été élaboré en fonction de trois principaux objectifs :

1. relever et promouvoir des initiatives des gouvernements, de l'industrie et des communautés qui appuient la confiance du public à l'égard de l'exploitation des ressources énergétiques et minérales;
2. diffuser l'information sur les bonnes pratiques dans l'ensemble des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour faciliter l'exploitation stable, productive, inclusive et responsable des ressources;
3. cerner les facteurs de succès et les leçons retenues concernant les initiatives qui contribuent à améliorer la confiance du public.

Le recueil est divisé en deux sections :

- la **section I** donne un aperçu du concept de la confiance du public, de son évolution dans les projets d'exploitation de ressources minérales et énergétiques, ainsi qu'un aperçu des secteurs miniers et énergétiques du Canada;
- la **section II** contient les études de cas. Chaque étude de cas fournit un aperçu, décrit les principaux constats et met en lumière les bonnes pratiques pouvant être tirées de cette expérience.

Enfin, il importe de préciser que ce recueil ne constitue pas une représentation exhaustive des bonnes pratiques visant à renforcer la confiance du public à l'égard des secteurs canadiens des mines et de l'énergie. De plus, il faut comprendre que les efforts visant à améliorer la confiance générale de la communauté et des intervenants sont uniques à un projet et à une communauté. Les études de cas contenues dans ce rapport sont donc uniques à leurs contextes, ainsi, elles ne sont peut-être pas transférables telles quelles ni directement reproductibles. Néanmoins, les bonnes pratiques mises en évidence dans ces études de cas peuvent guider l'élaboration d'approches sur mesure pour d'autres projets dans d'autres communautés.

I. Aperçu

Importance de la confiance du public

Le Canada est un chef de file mondial de l'exploitation des ressources énergétiques et minérales, et l'un des principaux producteurs et exportateurs mondiaux d'une vaste gamme de produits de base. Le secteur des ressources constitue le pilier de l'économie canadienne, et représente près de 20 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) national, près de 1,8 million d'emplois partout au pays, plus de la moitié des exportations (259 milliards de dollars), et presque la moitié des investissements de capitaux au Canada (126 milliards de dollars). Toutefois, pour que les Canadiens puissent continuer à tirer profit de ces ressources, elles doivent être exploitées durablement.

Ces dernières années, l'acceptation de l'exploitation des ressources énergétiques et minérales a été remise en question au Canada. Ces doutes tirent leur origine d'un manque de confiance dans la capacité des gouvernements et de l'industrie à atténuer ou à gérer les risques pour l'environnement et les communautés associés à l'exploitation. L'industrie et les gouvernements reconnaissent de plus en plus la nécessité d'établir et de conserver la confiance, avant et pendant tout projet d'exploitation, pour qu'il puisse aller de l'avant rapidement.

Des expressions comme « confiance du public », « acceptabilité sociale » et « approbation sociale » sont utilisées pour décrire l'acceptation ou l'opposition de la population envers les projets d'exploitation locaux, nationaux et internationaux. Ces termes varient dans leur définition et leur utilisation¹, mais ils réfèrent tous à la même notion de préoccupation quant à l'effet qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement et la qualité de vie des gens qui vivent et travaillent dans le secteur. Aux fins de ce recueil, le terme « confiance du public » est retenu.

La confiance du public est obtenue lorsque les communautés et la population ont confiance que l'exploitation des ressources se fait dans le respect de leurs intérêts et valeurs et que les répercussions sur la santé et l'environnement sont atténuées. Les Canadiens doivent pouvoir avoir confiance que tous les ordres de gouvernement (local, régional, municipal, provincial, territorial et fédéral) effectueront une surveillance réglementaire adéquate, y compris des évaluations environnementales crédibles, et qu'ils respecteront les droits des personnes les plus touchées, comme les communautés autochtones et les communautés locales. Le défi des administrations publiques est d'assurer l'équilibre entre la croissance économique et la protection environnementale et sociale.

Confiance du public et rôle du gouvernement

L'exploitation durable des ressources est un sujet de préoccupation depuis longtemps et les grands projets d'exploitation ont souvent fait l'objet de controverse. Il n'est donc pas nouveau que l'on tienne compte des questions ayant une incidence sur la confiance du public. Grâce en partie à un long historique de dialogue constructif, la performance environnementale et sociale des industries énergétiques et minières du Canada n'a jamais été aussi bonne. Malgré cela, certains projets énergétiques et miniers font face à une opposition de plus en plus forte. On s'attend de l'industrie et des gouvernements à ce qu'ils adoptent des normes environnementales plus strictes, qu'ils consultent plus tôt les parties touchées et qu'ils veillent à ce que les bénéfices économiques s'étendent aux communautés locales et autochtones.

¹ Colton et autres (mai 2016). *Energy Projects, Social Licence, Public Acceptance and Regulatory Systems in Canada: A White Paper*.



Figure 1. Rôle des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les études de cas présentées dans ce rapport portent sur quatre thèmes ou secteurs d'activité où les gouvernements peuvent agir pour appuyer la confiance du public (figure 1). Ces thèmes sont décrits plus en détail ci-dessous.

RÉGLEMENTATION ET RÔLE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DANS LE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE DU PUBLIC

Les études de cas dans la section II illustrent comment l'établissement de règles par les gouvernements peut renforcer la confiance générale à l'égard de l'exploitation des ressources. L'un des rôles fondamentaux du

gouvernement est d'assurer des règles du jeu équitables dans l'industrie et les lois ou règlements sont un mécanisme clé pour y parvenir. Par l'entremise de ces règles, les gouvernements établissent des normes de performance minimales pour tous les acteurs d'un territoire, en équilibrant les principaux impératifs que sont l'économie, l'environnement et la sécurité. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les quatre éléments nécessaires pour l'amélioration des résultats de la réglementation sont : des réglementations bien conçues, efficaces et efficaces; des cadres institutionnels et arrangements de gouvernance connexes appropriés; des pratiques et processus opérationnels efficaces, cohérents et équitables; ainsi que des capacités et ressources institutionnelles de haute qualité et habilitées, particulièrement chez les dirigeants².

SCIENCE ET INNOVATION

La section II comprend des exemples d'initiatives scientifiques qui ont rassemblé divers intervenants pour améliorer la performance environnementale grâce à la science et à l'innovation. Dans certains cas, le gouvernement appuie la science et l'innovation dans le secteur des ressources en s'alliant à l'industrie, au milieu universitaire et à d'autres acteurs, et en effectuant de la recherche originale dans ses laboratoires. Pour ce qui est de la confiance du public, la recherche scientifique parrainée par le gouvernement doit être objective et répondre aux nouvelles préoccupations publiques. La collaboration en matière de recherche, d'exploitation et de commercialisation de nouvelles technologies novatrices qui permettent d'accroître la performance environnementale peut faire en sorte que le public voie d'un meilleur œil l'exploitation des ressources.

COMMUNICATION FONDÉE SUR LES FAITS ET TRANSPARENCE

Les études de cas de la section II mettent en lumière l'importance des connaissances en matière d'exploitation des ressources et de l'accès à des renseignements impartiaux et fondés sur la science comme prémisse aux échanges avec la population et à la participation de celle-ci aux processus décisionnels. L'émergence de systèmes modernes de communication a augmenté l'information disponible sur les ressources naturelles du Canada et a créé des attentes en matière de transparence pour les gouvernements et les organismes de réglementation. En même temps, le volume d'information disponible a créé des difficultés quant à la qualité et à l'indépendance des données. Les administrations publiques ont la responsabilité de fournir les meilleures sources d'information accessible et objective³. Les sondages d'opinion publique ont confirmé que les Canadiens considèrent les gouvernements comme des sources crédibles de renseignements sur l'exploitation des ressources naturelles⁴.

MOBILISATION ET COLLABORATION

Les études de cas de la section II présentent des exemples de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que de collaboration et de mobilisation avec les intervenants du milieu universitaire, de l'industrie, de la société civile et des organisations autochtones. Améliorer la préparation des communautés et veiller à ce que les communautés et les parties intéressées soient mobilisées dès le début des projets et dans l'élaboration des politiques est un autre élément important pour instaurer la confiance du public. Des approches régionales collaboratrices faisant intervenir des représentants des gouvernements, les communautés et l'industrie peuvent aider à donner une meilleure compréhension du type et de l'échelle des problèmes qui pourraient découler de l'exploitation des ressources énergétiques et minérales.

2 OCDE (2014). *Principes de bonnes pratiques de l'OCDE pour la politique de la réglementation : la gouvernance des régulateurs*. Disponible à : oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/gouvernance-des-regulateurs.htm.

3 Gattinger, M. (2016). *Public Confidence in Energy and Mining Development: Context, Opportunities/Challenges and Issues for Discussion*.

4 Nanos N., Jenkins R (2015). *Positive Energy Conference – National Opinion Survey*.

II. Études de cas

| | Règlements et lois | Science et innovation | Communication et transparence | Participation et collaboration |
|---|--------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Renforcer la confiance du public à l'égard de la sécurité des pipelines (Canada) | ✓ | ✓ | | ✓ |
| Un processus réglementaire inclusif : Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest) | ✓ | | | |
| Livre vert sur l'acceptabilité sociale (Québec) | ✓ | | | |
| Évaluation intégrée de la <i>Loi sur l'environnement</i> (Manitoba) | ✓ | | | |
| Rapport de la Fondation du saumon du Pacifique (Colombie-Britannique) | | ✓ | | |
| Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (Canada) | | ✓ | | ✓ |
| Recherche scientifique sur les déversements d'hydrocarbures (Canada) | ✓ | ✓ | | |
| Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) (Canada) | | ✓ | | |
| Rapport sur la performance du secteur minier (Canada) | | | ✓ | ✓ |
| Produits d'information sur les mines à l'intention des communautés autochtones (Canada) | | | ✓ | ✓ |
| Limites des territoires incompatibles avec l'activité minière (Québec) | | | ✓ | |
| Projet Aquistore : stockage de CO ₂ dans des aquifères salins profonds (Saskatchewan) | | | ✓ | |
| Parc éolien de l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard (Île-du-Prince-Édouard) | | ✓ | | ✓ |
| Groupe d'étude autochtone – Japan Oil Sands Limited (JACOS) (Alberta) | | | | ✓ |
| Remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart (Colombie-Britannique) | | | | ✓ |
| Mine Red Chris (Colombie-Britannique) | | | | ✓ |
| Projet d'exploitation de la mine Halfmile (Nouveau-Brunswick) | | | | ✓ |
| Teck Resources Limited – Fermeture de la mine Duck Pond (Terre-Neuve-et-Labrador) | ✓ | | | ✓ |
| Engagement des Canadiens pour le Plan du Canada de gestion du combustible nucléaire irradié (Canada) | | | | ✓ |
| Élaboration de la politique sur l'uranium du gouvernement du Nunavut sur l'uranium (Nunavut) | | | | ✓ |
| Comités de surveillance socioéconomiques du Nunavut (Nunavut) | | | | ✓ |
| Fonds pour la participation des Autochtones (Ontario) | | | | ✓ |
| Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux (Ontario) | | | | ✓ |
| Consultations sur le plan énergétique à long terme de l'Ontario (Ontario) | | | | ✓ |
| Séances de mobilisation des Premières Nations et des Métis sur le PELT (Ontario) | | | | ✓ |
| Kaminak Gold Corporation/Projet Coffee Gold (Yukon) | | | | ✓ |
| Projet de centrale de Wuskwatim (Manitoba) | | | | ✓ |
| De la communication à la consultation : renforcer la confiance du public dans le développement des mines (Nouvelle-Écosse) | ✓ | | | ✓ |

Renforcer la confiance du public dans la sûreté des pipelines

Contexte

Au cours des dernières années, plusieurs incidents notoires ont miné la confiance du public dans la sûreté et la sécurité du secteur du transport pétrolier et gazier.

Dans la foulée de ces incidents, le gouvernement du Canada a déployé un effort concerté afin de renforcer la confiance du public en améliorant le régime de sécurité régissant le transport pétrolier et gazier. En ce qui concerne plus particulièrement les pipelines, le Canada a réitéré son engagement à solliciter la participation du public et à assurer la transparence des processus de réglementation. L'approche adoptée inclut également des études scientifiques afin d'évaluer les risques ainsi que de nouvelles dispositions réglementaires et législatives en vue de protéger la population et l'environnement. Ces mesures ont pour but de rectifier les renseignements erronés, d'assurer à la population qu'il est possible de concevoir, de construire, d'exploiter et de déclasser des pipelines de façon sécuritaire, et d'assurer un équilibre adéquat entre les avantages économiques et les risques environnementaux.

Description des mesures mises en œuvre

ENGAGEMENT ET TRANSPARENCE

L'Office national de l'énergie (ONE) a opté pour une approche à volets multiples afin de remédier au manque de confiance du public par l'intermédiaire de son *Initiative nationale de mobilisation – Mobilisation des Canadiens sur la sécurité des pipelines*. L'approche a mis l'accent sur l'interaction en personne, l'établissement de liens, l'engagement axé sur les régions, un meilleur échange de renseignements sur le rendement des sociétés pipelinières et le rôle de surveillance de l'ONE, ainsi que la modernisation des systèmes d'exploitation et de gouvernance interne de l'ONE afin d'en accroître la transparence et de mieux les adapter à l'environnement externe en constante évolution.

De novembre 2014 à juin 2015, le président de l'ONE, M. Peter Watson, a parcouru le Canada et rencontré différents groupes d'intervenants et des représentants autochtones, y compris des groupes environnementaux, des organismes de réglementation, des chefs des Premières Nations et des conseils de bande, des associations de gens d'affaires, des associations de propriétaires fonciers et d'agriculteurs, des premiers intervenants régionaux, des dirigeants municipaux et des étudiants universitaires. Chacune des rencontres avait pour but d'écouter les points de vue d'un échantillon représentatif de Canadiens relativement aux pipelines, à la sûreté des pipelines et aux organismes de réglementation, et de répondre à toutes autres questions connexes. Au total, environ 80 rencontres ont eu lieu dans 34 villes de 9 provinces et dans 2 territoires. Ces mesures ont laissé entrevoir un nouveau modèle de mobilisation de grande ampleur pour l'ONE.

Pour mettre en œuvre ce nouveau modèle, l'ONE a ouvert deux nouveaux bureaux régionaux à Montréal et à Vancouver (lesquels s'ajoutent au bureau de Yellowknife). Des relations de travail continues et l'élaboration de protocoles d'entente (PE) avec les groupes municipaux et les premiers intervenants sont prévues. L'ONE a également fait preuve d'une plus grande transparence en publiant des renseignements exhaustifs sur la sûreté des pipelines et le rendement des sociétés (y compris une carte de tous les incidents liés à un pipeline survenus au Canada) sur son site Web. Toutes ces activités favorisent un meilleur échange de renseignements et un engagement axé sur les régions.

SCIENCE ET RECHERCHE FONDÉE SUR DES DONNÉES PROBANTES

L'un des principaux objectifs du Programme sur les pipelines de CanmetMATÉRIAUX de Ressources naturelles Canada (RNCAN) consiste à fournir de l'information scientifique et technique impartiale, fondée sur une recherche rigoureuse, sur les risques liés aux pipelines et sur les stratégies d'atténuation des risques possibles. L'une des idées fausses les plus répandues au sein de la population concernant la sûreté des pipelines voulait que le bitume dilué soit hautement corrosif et donc plus dangereux à transporter par pipeline que le pétrole brut classique. Les préoccupations de la population quant à la corrosivité du bitume dilué étaient liées à un manque de données scientifiques sur la question; il n'y avait tout simplement pas assez de renseignements disponibles pour valider ou rejeter une telle affirmation.

Le projet de recherche de CanmetMATÉRIAUX a permis d'évaluer la corrosivité de 21 types de pétrole brut (notamment 8 types de pétrole issu du bitume) à l'aide d'une méthode normalisée. Les résultats ont clairement montré que le bitume dilué n'est pas plus corrosif que le pétrole brut classique dans les conditions d'exploitation des pipelines. La faible corrosivité de tous les pétroles bruts, dont ceux issus du bitume, découle, en partie, de l'élimination en amont des pipelines des constituants corrosifs (l'eau) et abrasifs (boue, sable). Les pipelines canadiens sont soumis à des limites strictes sur la quantité de solides et d'eau qui peuvent entrer dans les canalisations (moins de 0,5 p. 100 par volume), ce qui réduit fortement la probabilité de corrosion. De plus, puisque les pipelines fonctionnent à des températures inférieures à 70 °C, l'acide naphthénique et les composés sulfurés qui peuvent provoquer la corrosion dans les conditions d'exploitation des raffineries (soit plus de 200 °C) ne corrodent pas les pipelines.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIVES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Le gouvernement du Canada a grandement amélioré les cadres juridiques régissant la sûreté et la sécurité de l'infrastructure énergétique et du secteur des transports conformément aux principes de prévention, de préparation et d'intervention ainsi que de responsabilité et d'indemnisation. RNCAN a contribué à l'amélioration du secteur du transport par pipeline, notamment par l'intermédiaire de la *Loi sur la sûreté des pipelines*, élaborée en collaboration avec l'ONE. Les principales dispositions de la Loi sont les suivantes :

- consacrer le principe du pollueur-payeur;
- appliquer la responsabilité absolue de sorte que les sociétés pipelinières seront désormais responsables des frais et des dommages, sans égard à la faute (1 milliard de dollars pour les sociétés exploitant des pipelines ayant la capacité de transporter au moins 250 000 barils par jour de pétrole);
- exiger que les sociétés pipelinières disposent des ressources financières nécessaires pour payer un montant correspondant à la limite de responsabilité qui leur est applicable;
- accroître la prévention des incidents près des pipelines;
- autoriser l'ONE à exiger le remboursement des coûts de décontamination engagés par les municipalités, les provinces et les communautés autochtones;
- autoriser l'ONE à prendre en charge les mesures d'intervention en cas d'incident si une entreprise ne peut ou ne veut pas le faire (c.-à-d., dans des circonstances exceptionnelles).

Avant d'apporter des modifications législatives propres à la sûreté des pipelines, RNCAN a examiné les régimes de sécurité des pipelines terrestres d'autres pays afin de déterminer ou de valider des éléments clés à prendre en considération dans l'élaboration d'un régime de sécurité efficace. Le Ministère s'est également fié aux renseignements généraux obtenus de nombreuses observations formulées lors des audiences de l'ONE,

des différentes rencontres sur l'engagement communautaire portant sur des sujets liés aux pipelines et des commentaires généraux de la population (p. ex., lettres, courriels) sur des enjeux liés à la sûreté des pipelines.

Résultats

Les données montrent que les efforts déployés ont permis de renforcer la confiance du public dans le rôle de surveillance du fédéral par rapport aux pipelines. Comme l'a exprimé le président de l'ONE, l'Initiative nationale de mobilisation a permis de démystifier certains des processus complexes de réglementation dans le cadre de son mandat. Cette mesure a permis de renforcer la confiance dans les organismes de réglementation dont le rôle consiste à protéger les Canadiens et l'environnement contre tout incident lié à l'énergie. De façon similaire, la *Loi sur la sûreté des pipelines*, qui est entrée en vigueur en juin 2016 et qui consacre le principe du pollueur-payeur, a confirmé l'engagement du gouvernement du Canada en matière de sûreté et de surveillance efficace de l'industrie du transport par pipeline.

Un indicateur important de l'augmentation de la confiance du public s'est manifesté par la volonté de groupes d'intervenants clés, comme la Communauté métropolitaine de Montréal, d'établir des relations de travail et des protocoles d'entente (PE) avec l'ONE, lesquels faciliteront l'engagement à long terme et l'échange de renseignements. Les groupes et les parties prenantes qui ont rencontré le président ou des employés de l'ONE ont poursuivi les échanges, particulièrement dans les bureaux régionaux. Les liens créés sont essentiels pour établir la confiance, et l'ONE l'a bien compris.

Grâce aux efforts déployés par CanmetMATÉRIAUX en vue de communiquer à grande échelle les résultats de ses recherches sur la corrosivité du bitume dilué – notamment au moyen de témoignages devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, de résumés en langage clair et de l'engagement des médias, et de présentations et publications scientifiques, les plaintes sur le sujet ont presque entièrement été éliminées des discussions sur la sûreté des pipelines. En fait, depuis que l'étude a été réalisée, aucun intervenant n'a soulevé la question dans les nouveaux examens sur les projets de pipeline (p. ex., l'agrandissement du réseau de Trans Mountain). L'étude a également été citée à titre de preuve scientifique concrète par Penspen Integrity, une entreprise basée au Royaume-Uni qui concentre ses activités sur l'intégrité de l'infrastructure des pipelines et offre un service d'intégrité complet et indépendant à la communauté pipelinière internationale terrestre et extracôtière. Ces données ont permis de renforcer le rôle du gouvernement du Canada en tant que source d'information scientifique faisant autorité.

Leçons retenues

Selon l'ONE, le facteur de réussite de l'*Initiative nationale de mobilisation* a été l'écoute. En effet, l'ONE ne voulait pas simplement transmettre des renseignements à son sujet, mais bien comprendre les préoccupations des Canadiens rencontrés et répondre à leurs questions. Tous les commentaires et toutes les critiques ont été notés et évalués.

Un autre aspect important de l'Initiative est que l'ONE a tenté de réagir rapidement aux commentaires formulés. En effet, l'ONE a ouvert les bureaux régionaux et diffusé plus de renseignements sur la sûreté des pipelines en réponse directe aux commentaires des parties prenantes, laissant entrevoir qu'il voulait vraiment apporter les changements nécessaires pour mieux répondre aux besoins des Canadiens.

L'initiative de recherche de CanmetMATÉRIAUX sur la corrosivité des pipelines a fourni au gouvernement les données scientifiques dont il avait besoin au moment opportun et l'information a été communiquée de manière efficace lors de divers événements. Voici quelques facteurs de réussite :

- Constatation des lacunes en matière de connaissances : Les idées fausses de la population doivent être cernées rapidement et traitées de manière efficace au moyen d'évaluations fondées sur des données probantes.
- Confiance : Les laboratoires du gouvernement sont des sources d'information neutres et fiables pour les organismes de réglementation, l'industrie et la population.
- Méthodes crédibles sur le plan scientifique : Dans ce cas, il était important d'utiliser des normes d'essai acceptées à l'échelle internationale afin d'assurer la crédibilité des recherches. Par conséquent, il est essentiel d'élaborer des normes d'essai.
- Communication efficace : Il est important de savoir quand aller au-delà de la revue à comité de lecture et des conférences scientifiques. Les conseillers en communication doivent savoir ce qui se passe et être consultés afin d'assurer la communication efficace à un auditoire élargi.
- Financement pluriannuel stable : Dans ce cas particulier, la norme utilisée pour déterminer la corrosivité des pétroles bruts était énoncée dans le Guide standard G205 de l'ASTM, qui a été élaboré par CanmetMATÉRIAUX sur plusieurs années. Cette expérience a permis de faire les tests nécessaires rapidement. Le financement du Programme de recherche et de développement énergétiques a aidé CanmetMATÉRIAUX à acquérir les compétences nécessaires et à effectuer la recherche.

Enfin, l'initiative du gouvernement fédéral visant l'élaboration de nouvelles réglementations par l'intermédiaire de la *Loi sur la sûreté des pipelines* en vue de renforcer la sûreté du transport énergétique par pipeline a été un succès grâce aux éléments suivants :

- Collaboration entre les multiples ministères fédéraux, les organismes et les organisations provinciales pertinentes en vue d'assurer l'harmonisation entre les régimes de sécurité des différents secteurs (RNCan, l'ONE, Transports Canada, Environnement Canada, les provinces);
- Engagement auprès des parties prenantes tout au long de l'élaboration de la Loi et engagement continu dans l'élaboration des dispositions réglementaires connexes;
- Utilisation des renseignements généraux obtenus des nombreuses observations formulées lors des audiences de l'ONE, des différentes rencontres sur l'engagement communautaire portant sur des sujets liés aux pipelines, et des commentaires généraux de la population (p. ex., lettres, courriels) sur des enjeux liés à la sûreté des pipelines.

Pour de plus amples renseignements

ENGAGEMENT – Rapport sur l’initiative nationale de mobilisation – Mobilisation des Canadiens sur la sécurité des pipelines

Tom Neufeld

Vice-président, Communications stratégiques

Office national de l’énergie

Tom.Neufeld@neb-one.gc.ca

SCIENCE – La recherche de CanmetMATÉRIAUX a permis de démythifier la corrosivité du bitume dilué dans les pipelines

Muhammad Arafin

Gestionnaire de programme, Pipelines

CanmetMATÉRIAUX, Secteur des minéraux et des métaux, Ressources naturelles Canada

muhammad.arafin@canada.ca

LOIS – Renforcer la sûreté du transport énergétique par pipeline

Heather Spencer

Conseillère principale en politiques

Direction de la sûreté énergétique et de la sécurité, Secteur de l’énergie, Ressources naturelles Canada

heather.spencer@canada.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

ENGAGEMENT

[Rapport sur l’initiative nationale de mobilisation](#)

[Site Web de l’ONE](#)

SCIENCE

onlinepubs.trb.org/onlinepubs/dilbit/Papavinasam013113.pdf

onlinepubs.trb.org/onlinepubs/Dilbit/Papavinasam072412.pdf

cepa.com/wp-content/uploads/2013/02/FINAL-Penspen-Report-Dilbit_Corrosivity_Final.pdf

parl.gc.ca/content/sen/committee/411%5CENEV/36EV-49937-f.HTM

theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/study-eats-into-oil-sands-opponents-corrosion-claims/article5578801/

eenews.net/stories/1059973549

1. Collier, J., S. Papavinasam, J. Li, C. Shi, P. Liu, et M. Podlesny. *Comparaison de la corrosivité des pétroles bruts au moyen de la méthode de la cage rotative*, Conférence de l’Est de la région du Nord 2012, Toronto, Canada, document n° 2012-06 (Houston, TX : NACE International, 2012). rncan.gc.ca/mines-materiaux/technologie-materiaux/8247

LOIS

[Loi sur la sûreté des pipelines](#)

Un processus réglementaire inclusif : Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

Contexte

La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) est entrée en vigueur le 22 décembre 1998 et a établi l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM) à titre d'organisme principal pour la réalisation d'évaluations et d'examens des répercussions environnementales, et pour fournir une structure de cogestion intégrée pour les terres publiques et privées dans la vallée du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'élaboration de la LGRVM provient d'un processus unique, à titre de disposition établie dans le cadre d'ententes sur la revendication territoriale globale (ententes finales avec les Premières Nations de Gwich'in, de Sahtu et de Tłı̨chǫ). En vertu de la structure actuelle, la planification de l'utilisation des terres est réalisée par des conseils régionaux de l'aménagement du territoire, tel qu'il est indiqué dans leurs processus de revendications territoriales réglés.

Le régime de réglementation de la vallée du Mackenzie est réellement un régime « négocié », faisant de « l'esprit et de l'intention » des revendications territoriales un fondement crucial du système. Il est unique comparativement aux autres régimes de réglementation au Canada. Cela est compris et respecté par les Offices des terres et des eaux dans la conduite de leurs activités.

La mission de l'OEREVM est de réaliser des évaluations environnementales équitables et en temps opportun dans la vallée du Mackenzie, pour protéger l'environnement, y compris le bien-être social, économique et culturel de ses résidents.

Description des mesures mises en œuvre

PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'OFFICE

Les membres de l'organisme de gouvernance sont choisis en fonction de leurs connaissances variées et afin de soutenir un processus décisionnel robuste. Les organisations de revendications territoriales autochtones et les gouvernements fédéral et territorial nomment chacun 50 p. 100 des membres. L'ensemble de l'Office nomme le président. À titre de ministère fédéral responsable de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada nomme tous les membres de l'Office d'examen.

INTÉGRATION DE CONNAISSANCES TRADITIONNELLES AUX ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'Office d'examen a le mandat de protéger la culture des impacts négatifs provenant d'une demande issue des organisations autochtones participantes. L'impact sur les récoltes, l'accès aux terres aux fins d'activités traditionnelles, les lieux de sépulture et les endroits spirituels sensibles, et les conséquences du développement à la perte des langues et d'autres composantes d'importance du maintien culturel autochtone ont été présentés dans beaucoup d'études d'impact environnemental (EIE).

Le but principal de l'intégration des connaissances traditionnelles au sein du processus d'EIE est de fournir aux participants une connaissance et une compréhension accrues de l'EIE où un développement est proposé, de l'impact potentiel de ce développement et de l'importance de cet impact. L'Office d'examen note qu'il croit que les connaissances traditionnelles peuvent fournir les bénéfices suivants au cours du processus d'EIE.

- Les connaissances traditionnelles communiquées précisément à propos de l’environnement et de l’utilisation et de la gestion de l’environnement sont importantes pour l’établissement des conditions de la base de référence, la prédiction des impacts possibles et la détermination de mesures d’atténuation et de méthodes de surveillance appropriées. Cela est particulièrement bénéfique lorsqu’aucun plan d’utilisation des terres n’est en place, en cas de préoccupations sociales ou culturelles, ou lorsque les données scientifiques sont inadéquates.
- Un dialogue dès le début et les relations entre le promoteur et les titulaires de connaissances traditionnelles peuvent permettre un échange de connaissances sur les phénomènes environnementaux qui ne sont pas disponibles ailleurs. Cette information peut permettre d’apporter les modifications techniques nécessaires au projet, même avant le début du processus d’EIE.
- Les connaissances traditionnelles peuvent améliorer la compréhension des exigences critiques liées aux composantes d’importance et aux menaces potentielles connexes.
- Les connaissances traditionnelles peuvent aider les examinateurs préliminaires à décider si un développement proposé pourrait avoir un impact négatif important ou susciter la préoccupation du public.
- Les connaissances traditionnelles sont essentielles lors des premières étapes du processus pour aider à déterminer les problèmes dans le cadre de l’établissement de la portée de l’EIE, et plus tard, durant les audiences communautaires et officielles (le cas échéant), pour aider l’Office d’examen à déterminer l’importance des impacts potentiels⁵.

En 2005, l’Office d’examen a créé les « *Guidelines for Incorporating Traditional Knowledge in Environmental Impact Assessment* » (directives pour l’intégration des connaissances traditionnelles à l’évaluation de l’impact environnemental); celles-ci décrivent les attentes de l’Office d’examen par rapport aux promoteurs lorsqu’ils travaillent avec les titulaires de connaissances traditionnelles et la façon dont ils peuvent transmettre leurs connaissances directement avec l’Office d’examen durant le développement proposé.

Résultats

En créant un organisme de réglementation indépendant et structurellement séparé pour le développement des ressources non renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), l’établissement d’une structure réglementaire indépendante du processus politique permet l’impartialité et l’objectivité.

Les décisions de l’Office se répercutent directement sur les intérêts particuliers des régions qu’il réglemente, y compris l’exigence d’intégrer des systèmes de connaissances traditionnelles aux demandes de développement, ce qui améliore les relations entre les régions et l’industrie qui y travaillera.

Leçons retenues

L’OEREVM est une bonne pratique pour la réglementation de l’intérêt public puisqu’il permet aux promoteurs de ressources potentiels de mieux comprendre les priorités des organisations autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus, l’OEREVM offre des occasions pour une large gamme de participation, donnant aux organisations régionales la chance de participer au processus d’évaluation de l’impact environnemental.

⁵ Consulter le document *Guidelines for Incorporating Traditional Knowledge in Environmental Impact Assessment*, juillet 2005 reviewboard.ca/upload/ref_library/MVReviewBoard_Traditional_Knowledge_Guidelines_1247177561.pdf.

Pour de plus amples renseignements

Deborah Archibald

Sous-ministre adjointe, Direction des ressources minérales et pétrolières

Industrie, Tourisme et Investissement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

deborah_archibald@gov.nt.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

RÉFÉRENCES

Offices des terres et des eaux des Gwich'in (en anglais seulement)

glwb.com/sites/default/files/documents/Perspectives_on_Regulatory_Improvement_in_the_Mackenzie_Valley-MVLWB.pdf

Office d'examen des répercussions environnemenatales de la vallée du Mackenzie (en anglais seulement)

reviewboard.ca/upload/ref_library/History%20article_1305221780.pdf

Livre vert : Orientations du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale

Contexte

En novembre 2014, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable au Québec du Plan Nord a annoncé le lancement d'un atelier important sur l'acceptabilité sociale pour les projets d'exploitation des ressources naturelles. La réflexion s'est articulée autour des quatre thèmes suivants : le rôle des instances à l'échelle locale, régionale et nationale; les approches participatives; la prise en compte des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets à l'échelle locale, régionale et nationale; et les mécanismes de partage des bénéfices.

Des tables de discussion ont été organisées dans différentes régions du Québec. Les constats généraux suivants se sont dégagés des échanges intervenus lors de ces tables :

- L'acceptabilité sociale ne peut se limiter à un processus de consultation publique. Il doit pouvoir être possible de dire non à un projet. L'acceptabilité sociale ne signifie pas unanimité.
- Les responsabilités actuelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sont méconnues du public ou perçues comme contradictoires.
- Il est important de développer une vision claire du développement du territoire en amont des processus d'autorisation.
- L'enjeu de l'acceptabilité sociale concerne également d'autres ministères et organismes. Les promoteurs, les municipalités régionales de comté et les municipalités doivent être mieux accompagnés aux différentes étapes du cheminement des projets. De plus, il est souhaité que soit mis en place au terme des autorisations gouvernementales un processus de rétroaction public grâce auquel seront expliquées les conditions fixées par le gouvernement de même que les engagements pris par le promoteur.

Description des mesures mises en œuvre

Le Ministère propose les cinq orientations suivantes :

- Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière de planification et de gestion du territoire;
- Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser;
- Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet;
- Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil;
- Renforcer la capacité d'analyse du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale.

Ces orientations ont été soumises à la commission parlementaire en mars et en avril 2016; les points de vue de 29 organisations ont été entendus.

Résultats

Les résultats prévus dans le cadre de cette réforme sont les suivants :

- En ce qui concerne l'**information et la consultation** : processus enclenché le plus en amont possible du cycle de vie d'un projet qui veillera à assurer la représentativité des différents acteurs de la communauté d'accueil; information accessible et vulgarisée sur le projet non seulement sur le site Web du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, mais également auprès des instances locales; mise en place, par le promoteur, d'un comité qui communiquera avec les représentants locaux et les informera de l'avancement des projets; séance publique de rétroaction dans la communauté d'accueil afin de présenter aux citoyens les conditions d'autorisation; création d'un comité de suivi.
- En ce qui concerne le **partage des bénéfices** des projets avec les communautés d'accueil : formule de partage des bénéfices financiers, convenue par les associations de municipalités; entente entre le gouvernement du Québec sur le partage des revenus des redevances et les communautés autochtones; plus grande transparence dans les activités minières, gazières et pétrolières au moyen de la production de relevés des contributions versées aux diverses instances gouvernementales, aux municipalités et aux communautés autochtones.
- En ce qui concerne la **capacité d'analyse du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles** sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets : production de documents d'information afin d'alimenter la réflexion des participants au processus de consultation, de même que des élus locaux et régionaux; mise sur pied d'un bureau des projets majeurs chargé d'assurer la coordination avec les différentes unités responsables de la présentation d'autorisations; meilleure coordination interministérielle avec les autres ministères et organismes interpellés; diffusion publique des dossiers de projet et des résultats de l'analyse.

Leçons retenues

Il est trop tôt pour évaluer les répercussions de la mise en œuvre des lignes directrices. Il est toutefois possible d'affirmer que la réforme se traduira par une participation accrue des acteurs locaux dans le processus d'évaluation des projets, une communication plus objective et transparente des renseignements relatifs aux projets, et une communication plus efficace des retombées liées aux projets.

Pour de plus amples renseignements

Matilde Théroux-Lemay

Adjointe du sous-ministre délégué aux Mines

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Matilde.Theroux-Lemay@mern.gouv.qc.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

mern.gouv.qc.ca/territoire/acceptabilite.jsp

Évaluation intégrée de la *Loi sur l'environnement* du Manitoba : Engagement proactif

Contexte

Il est devenu de plus en plus important pour les promoteurs et pour les gouvernements d'établir un niveau crédible de confiance du public alors que les projets miniers passent les diverses étapes de la délivrance de permis. Aujourd'hui, il y a encore de nombreux sites miniers historiques, fournissant des exemples visibles des effets sur l'environnement qui ont résulté des pratiques antérieures en matière d'exploitation minière et de traitement des minéraux. Les événements comme la rupture du barrage du bassin de résidus de la mine de Mount Polley, survenue en 2014, font ressortir les risques éventuels qui peuvent être associés aux projets de cette ampleur.

Le discours public concernant ces projets et leurs risques potentiels a tendance à demeurer général et parfois superficiel en raison d'un manque général de connaissances étendues des spécifications et des processus techniques liés aux projets miniers contemporains. En conséquence, le public est souvent laissé avec la perception que les organismes de réglementation ne disposent pas de suffisamment d'information, de temps et de ressources pour évaluer adéquatement ces projets miniers.

Description des mesures mises en œuvre

La *Loi sur l'environnement* du Manitoba a été promulguée en 1987. Elle a pour objet l'établissement d'un système de protection et de gestion de l'environnement qui puisse le protéger pour les générations présentes et à venir, tout en favorisant l'activité économique soutenant une haute qualité de vie, notamment en offrant d'abondantes possibilités d'activités récréatives et de loisirs partout au Manitoba.

L'objectif fondamental du régime d'évaluation environnementale du Manitoba est d'encourager les promoteurs à inclure la planification environnementale dans leur prise de décisions d'affaires dès le départ, de sorte qu'ils peuvent faire preuve d'une planification environnementale solide lorsqu'ils demandent une approbation réglementaire. Au cours du processus, les organismes de réglementation ont amplement l'occasion d'acquérir une connaissance approfondie du projet proposé.

La structure de la Loi permet de réagir aux besoins changeants en autorisant l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire dans des cas uniques ou exceptionnels. À cette fin, la Loi établit les exigences de base qui s'appliquent à tous les projets d'exploitation tout en attribuant au directeur ou ministre des pouvoirs discrétionnaires plutôt que de prescrire des exigences procédurales. L'approche permet à la fois l'exercice du jugement expert incarné dans la fonction publique et la prise en considération de l'intérêt public par le gouvernement aux fins des décisions de grande importance.

Le public a l'occasion de faire des commentaires dès le début au sujet de chaque demande d'autorisation de projet d'exploitation. Le Manitoba a pour pratique de faire un suivi à diverses étapes du processus d'approbation auprès des membres du public intéressés. En outre, il y a des dispositions amplement suffisantes pour inclure le public dans les processus d'approbation concernant les décisions relatives aux politiques publiques ou lorsqu'il existe des préoccupations publiques authentiques au sujet d'une proposition, y compris la tenue d'audiences publiques en présence d'un besoin démontré.

Résultats

Depuis plus de 25 ans, le régime d'évaluation environnementale et de délivrance de permis créé par la *Loi sur l'environnement* (la Loi) exige que pratiquement tous les nouveaux projets d'exploitation ayant des effets nocifs potentiels soient assujettis au processus d'approbation environnementale. Les paragraphes suivants dressent les grandes lignes des principaux effets positifs générés par la Loi.

- La Loi encourage les promoteurs à faire appel à la fonction publique au début de leur processus de planification, allouant ainsi le plus de temps possible aux fonctionnaires pour se familiariser avec un projet, appliquer les ressources disponibles et offrir de multiples occasions de fournir des commentaires significatifs au sujet du projet. Au cours du processus, les promoteurs et les fonctionnaires ont l'occasion d'établir des relations de travail solides qui favorisent des solutions coopératives lorsque surviennent des défis imprévus.
- La Loi s'assure que les promoteurs entreprennent une planification environnementale en tant que composante essentielle pour pouvoir faire des affaires. Elle est structurée de sorte qu'un promoteur ne peut satisfaire aux exigences de la Loi ou obtenir le permis dont il a besoin pour opérer s'il a omis de tenir compte (de façon adéquate) des répercussions environnementales, de planifier des mesures d'atténuation appropriées ou de prendre en considération les intérêts de la communauté.
- La Loi attribue la responsabilité de la prise de décisions concernant l'environnement aux fonctionnaires du Manitoba, qui ont été choisis en fonction d'études et d'une expertise pertinentes. La confiance dans une fonction publique professionnelle qualifiée est essentielle à la confiance du public, dans notre régime. Bien que la *Loi* prévoit un rôle pour la participation des citoyens ainsi que l'établissement d'une commission composée de profanes chargée de recueillir les points de vue du public, ni une commission nommée, ni le public en général n'a la perspective, l'expérience et la responsabilité professionnelle relative à la réalisation des résultats environnementaux que possède la fonction publique.
- La Loi laisse la responsabilité des décisions environnementales susceptibles de toucher le bien-être du Manitoba dans son ensemble aux représentants élus, dont le travail, dans le cadre de notre régime démocratique, consiste à établir une politique sociale, et à équilibrer les valeurs et les besoins potentiellement concurrents dans l'intérêt du public.

Leçons retenues

La confiance du public est renforcée lorsque ce dernier est au courant du fait que les promoteurs sont tenus d'inclure la planification environnementale dans leur prise de décisions d'affaires dès le départ. Ce processus s'assure que des mesures de protection de l'environnement ont été intégrées dans les plans opérationnels dès le départ, plutôt que d'être imposées ou intégrées *a posteriori* dans la conception du projet après le dépôt d'une demande de permis. Ce processus accroît également la certitude de l'approbation de permis pour les promoteurs, en réglant les problèmes environnementaux potentiels à mesure qu'ils surviennent au cours du processus de planification et en permettant aux promoteurs d'évaluer les coûts de l'atténuation ou de l'évitement de ces problèmes le plus tôt possible dans leur analyse de faisabilité.

La Loi favorise un environnement qui encourage les opérations minières conçues de manière à atténuer ou éviter entièrement les effets environnementaux nocifs généralisés qui peuvent être associés aux exploitations minières historiques, tout en portant au maximum la possibilité pour les promoteurs de faire progresser leurs projets vers la production.

Pour de plus amples renseignements

Linda Murphy

Analyste des politiques, Questions autochtones

Croissance, entreprise et commerce, Division des ressources minérales, gouvernement du Manitoba

Linda.Murphy@gov.mb.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Loi sur l'environnement : web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/e125f.php

Répercussions potentielles des projets au fil de l'eau sur les salmonidés

Contexte

Les projets hydroélectriques au fil de l'eau sont une source d'énergie propre et renouvelable. Ils permettent d'injecter des milliards de dollars dans l'économie, créent des milliers d'emplois dans la construction, renforcent l'autonomie des Premières Nations, ont une empreinte écologique minimale et aident la Colombie-Britannique (C.-B.) à atteindre ses objectifs sur le plan des changements climatiques. Cela dit, les répercussions des projets hydroélectriques au fil de l'eau sur les poissons suscitent de vives inquiétudes au sein de la population.

Malgré le fait que l'industrie soit rigoureusement réglementée, une bonne partie de ce que le public savait au sujet des installations au fil de l'eau était liée à la couverture médiatique, qui soulignait leurs répercussions sur la mortalité des poissons, les problèmes de non-conformité et la destruction d'habitats naturels. On pouvait lire à la une des médias des titres comme : « En C.-B., la confusion règne sur le plan réglementaire pour les projets au fil de l'eau »; « Les projets au fil de l'eau de la C.-B. sont liés à la mortalité des poissons »; « En C.-B., les projets privés au fil de l'eau sont une véritable horreur », etc. Un groupe environnemental a même affirmé que « les projets hydroélectriques au fil de l'eau tuent des poissons, et qu'il ne s'agit pas d'un problème isolé ». Des manchettes et des commentaires négatifs ont influencé l'opinion publique au sein des communautés touchées par les projets existants ou proposés et le grand public de la C.-B.

Description des mesures mises en œuvre

Clean Energy BC (CEBC) a approché la Pacific Salmon Fondation afin de réaliser un examen indépendant pour les projets hydroélectriques au fil de l'eau des producteurs d'énergie propre. L'examen, d'un coût de 350 000 \$, a été réalisé par un groupe d'experts scientifiques et un Comité consultatif public composé de chercheurs provenant du milieu universitaire, des Premières Nations, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales. Des comités d'examen par les pairs y ont également participé, et il a permis d'obtenir des renseignements qui n'étaient pas disponibles auparavant au sujet des salmonidés et des projets au fil de l'eau.

Le rapport a révélé que même si les prises d'eau, les rampes et les changements à l'habitat impliquent des risques pour les salmonidés, leurs conséquences n'ont pas été démontrées sur les poissons individuels ou les événements isolés de la population des salmonidés. Des données de surveillance ont été recueillies à partir de 23 installations au fil de l'eau. Une seule (dans le passage de détournement) présentait des changements dans l'abondance de la population attribuable aux opérations, et une autre présentait des changements dans la composition des espèces (dans le tronçon en amont). Les auteurs ont recommandé d'accroître la surveillance, le nombre de recherches et d'analyses portant sur de multiples projets, et de créer des bases de données centralisées.

Résultats

Cette étude enrichissante a permis d'instaurer un dialogue continu entre le public, les groupes environnementaux et l'industrie. Elle a donné l'occasion de diffuser des contenus médiatiques qui ont

dissipé certains malentendus au sujet des projets au fil de l'eau. Mentionnons, par exemple, le reportage du 14 janvier 2014 de la CBC. Dans ce reportage, le directeur général de la Pacific Salmon Fondation, Brian Riddell, précise que, même si certaines installations au fil de l'eau plus anciennes n'étaient pas bien surveillées, « à l'heure actuelle, les renseignements dont nous disposons nous permettent de croire que les répercussions (sur les saumons) sont minimales ». Paul Kariya, directeur exécutif de CEBC, a réussi à faire passer le message voulant que l'examen fasse partie d'un effort visant à « s'assurer que notre industrie se conforme aux normes les plus exigeantes possible ». M. Kariya a ajouté que ce rapport est « indispensable pour renforcer la crédibilité du secteur de l'énergie propre » et que « la protection de l'environnement est la priorité absolue ».

Il y a eu moins de reportages négatifs sur les projets au fil de l'eau et une couverture médiatique plus positive a souligné la nécessité d'avoir un plus grand nombre de projets d'énergie propre. Les groupes environnementaux, grâce au Forum sur l'énergie (une collaboration entre CEBC et différents groupes environnementaux de la C.-B.), ont milité publiquement en faveur des énergies propres, qui comprennent les projets au fil de l'eau.

Leçons retenues

Au lieu de fuir cette question controversée, CEBC l'a plutôt saisie à bras-le-corps. Une telle approche pourrait contribuer à tisser des liens et permettre d'éviter la publication de renseignements erronés au sujet d'une importante industrie de la C.-B.

Pour de plus amples renseignements

Paul Kariya

Directeur administratif

Clean Energy BC

Paul.Kariya@cleanenergybc.org

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Pacific Salmon Foundation. *Independent Review: Potential Impact of Run-of-river Projects on Salmonids*. 30 janvier 2014. cleanenergybc.org/wp-content/uploads/2015/12/Pacific-Salmon-Foundation-Report-RoR_Report_140129.pdf

Petrovich, Curtis. « Risk to B.C. salmon 'minimal' from run-of-river projects. » *CBC News*, 14 janvier 2014. cbc.ca/news/canada/british-columbia/risk-to-b-c-salmon-minimal-from-run-of-river-projects-1.2516563

Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées

Contexte

Les mines orphelines ou abandonnées causent de graves problèmes aux communautés locales, à l'industrie minière et aux gouvernements sur le plan de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de l'économie. Le Canada compte environ 10 000 mines orphelines ou abandonnées; l'ampleur et l'importance des risques qu'elles présentent varient considérablement de l'une à l'autre.

Le soutien de la communauté envers de nouvelles exploitations minières diminue lorsque ses préoccupations à l'égard d'un environnement sain et sécuritaire ne sont pas prises en compte, notamment en ce qui a trait à l'abandon possible d'une mine. S'il n'y a pas suffisamment de garanties en place (c.-à-d., de garanties financières), les coûts liés aux opérations de nettoyage, au suivi et à l'entretien à long terme d'une mine abandonnée seront assumés par les contribuables.

Description des mesures mises en œuvre

En 2002, l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) a été lancée à la demande des ministres canadiens des Mines pour résoudre les problèmes de financement, de nature législative ou de participation des communautés liés aux mines orphelines ou abandonnées. L'INMOA repose sur un comité consultatif multipartite composé de représentants de l'industrie minière, d'organisations non gouvernementales, de peuples autochtones, et de divers ordres de gouvernement. Les membres collaborent à l'évaluation des enjeux et font des recommandations pour la mise en œuvre de programmes et de politiques de restauration des mines abandonnées partout au Canada.

L'INMOA produit des documents d'orientation, des rapports et des bulletins d'information et organise des ateliers multipartites afin de renforcer les capacités et de communiquer des renseignements au public portant sur le nettoyage des mines abandonnées et la prévention de nouveaux abandons. Les commentaires du public ont été utilisés pour créer plusieurs outils de l'INMOA, comme la brochure sur les pratiques exemplaires à adopter pour inciter la communauté à participer, la feuille de route pour la remise en état des terrains miniers et la stratégie de gestion des risques. Les organisations non gouvernementales de l'environnement et les membres des Premières Nations qui participent à l'INMOA contribuent activement au programme et diffusent diligemment des renseignements dans leurs réseaux. Les programmes gouvernementaux et le financement destinés à la réhabilitation de mines abandonnées existantes sont un volet important des communications de l'INMOA. Depuis 2002, les différentes administrations ont dépensé plus de un milliard de dollars afin de résoudre des problèmes liés aux mines abandonnées.

Résultats

Les ateliers de l'INMOA ont été grandement appréciés des membres du comité multipartite; ceux-ci estiment qu'ils sont un excellent moyen d'échanger des renseignements et des idées. Six ateliers portant sur différents sujets ont eu lieu; de 60 à 100 délégués ont participé à chacun des ateliers.

De nombreux pays ont fait appel au Canada, un spécialiste reconnu en matière de gestion des mines abandonnées, dans le cadre de l'INMOA.

Leçons retenues

Pour gagner la confiance du public, il s'avère crucial de faire participer les communautés dès le début du processus de prise de décisions pour l'assainissement des sites.

La réussite de l'INMOA repose sur son approche fondée sur les partenariats multipartites pour régler ce problème d'envergure nationale. Ces partenariats permettent aux membres d'échanger des renseignements, de prendre part à des débats et de discuter. La transparence et la communication sont essentielles à l'INMOA. Pour satisfaire ces exigences, l'INMOA s'en remet à ses ateliers et à ses publications destinées au public et disponibles sur son site Web.

Pour de plus amples renseignements

Charlene Hogan
Secrétariat de l'INMOA
CanmetMINES, Ressources naturelles Canada
charlene.hogan@canada.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Site Web de l'INMOA : abandoned-mines.org

Mise à jour sur le rendement de l'INMOA de 2009 à 2015 (2015) abandoned-mines.org/wp/wp-content/uploads/2015/08/NOAMI-2015-UPDATE-FRE-WEB.pdf

Rapport sur le rendement de l'INMOA de 2002 à 2008 (2009) abandoned-mines.org/wp/wp-content/uploads/2015/06/NOAMIPerformance2002-2008-f-2.pdf

Science des déversements de pétrole

Contexte

La population est préoccupée par le transport des produits pétroliers, plus particulièrement le bitume dilué, et les mesures de prévention et d'intervention du Canada. Au Canada, le transport sécuritaire des produits pétroliers et gaziers par pipeline, par chemin de fer ou par navire-citerne est au cœur des préoccupations de la population dans l'examen du projet Enbridge Northern Gateway, l'agrandissement du réseau de Trans Mountain et Énergie Est.

Les organismes de réglementation (Transports Canada, l'Office national de l'énergie) en matière de sûreté maritime, ferroviaire et pipelinière se fient à la recherche sur les déversements de pétrole pour appuyer la prise de décisions concernant les dispositions réglementaires et les évaluations environnementales. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada (MPO) et Ressources naturelles Canada effectuent conjointement des recherches sur les déversements de pétrole afin d'appuyer l'élaboration de règlements et de mesures d'intervention.

Le Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes, qui conseille le gouvernement du Canada sur les mesures relatives à la préparation et à l'intervention en cas de déversements provenant de navires, a soulevé le besoin d'investir, d'obtenir des renseignements opportuns et accessibles, et de coordonner la recherche sur les déversements de pétrole au Canada. De plus, le rapport de la Société royale du Canada souligne la nécessité de mettre sur pied des programmes de recherche multidisciplinaires coordonnés afin d'approfondir l'étude sur l'impact des déversements de pétrole dans les différents écosystèmes marins et d'eau douce. Les municipalités et les groupes autochtones ont aussi exprimé des préoccupations quant au devenir et au comportement du bitume dilué, à l'impact environnemental, et aux mesures d'atténuation et d'intervention relatives aux plans d'urgence en cas de déversement de pétrole.

Description des mesures mises en œuvre

Le Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie (SITE), en collaboration avec ECCC et des experts du MPO, mène des recherches qui permettront d'améliorer les mesures d'intervention en cas de déversement grâce à une meilleure compréhension et prévision du devenir et du comportement du bitume dilué dans différentes conditions de l'environnement marin, et au perfectionnement des techniques traditionnelles de récupération après un déversement de pétrole. Les études de laboratoire préliminaires dans l'environnement marin ont montré que les produits de bitume dilué peuvent se comporter différemment des autres produits pétroliers dans certaines conditions environnementales, et qu'il est possible que les agents de traitement conventionnels ne soient pas efficaces pour les déversements de bitume dilué.

Les résultats de cette recherche scientifique intégrée contribuent à la prise de décisions relativement aux technologies d'intervention en cas de déversement et aux mesures de prévention, permettant ainsi de mieux déterminer les pratiques exemplaires en ce qui a trait aux meilleurs outils à utiliser dans une situation donnée. La recherche menée par le SITE vise principalement les mesures suivantes :

- **Accroître les connaissances scientifiques sur la façon dont réagissent les produits pétroliers** relativement à différentes mesures d'intervention, techniques de récupération et procédures :
 - o déterminer les composants du pétrole quand celui-ci réagit mal, par exemple, lorsqu'il coule, se disperse ou forme des boules de goudron;
 - o développer des agents catalytiques afin de promouvoir la photooxydation des composants du pétrole pour accroître la biodégradabilité;
 - o élaborer des options de prétraitement pour éliminer les composants qui réagissent mal avant le transport.
- **Participer à l'élaboration et à la mise à jour des règlements**, des lois, des politiques et des protocoles d'intervention en cas de déversement.

Le SITE finance également un **programme visant le développement de technologies mécaniques en vue d'améliorer la récupération du pétrole en cas de déversement.**

Résultats

La population a exprimé des préoccupations quant aux mesures de prévention et d'intervention en cas de déversement de pétrole pendant le transport (pipeline, navires-citernes). Elle a également mentionné la nécessité que des experts en déversement de pétrole répondent aux questions portant sur la capacité à nettoyer les déversements et l'efficacité des techniques actuelles. Le SITE, en consultation avec le MPO, ECCC et des experts en déversement de pétrole, a eu **recours à la science** au-delà de l'étude sur le devenir et le comportement en informant les **forums, les organisations et les comités d'experts** à l'échelle nationale et internationale. Des publications scientifiques, des présentations et des résumés en langage clair ont été fournis à des fonctionnaires, des communautés scientifiques et des sites publics, notamment :

- **Conférence du Programme de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer et dans l'Arctique organisée par ECCC** : forum international pour échanger expertise et recherche sur les mesures d'intervention en cas de déversement de pétrole;
- **Société d'intervention maritime, Est du Canada** : organisation intervenant en cas de déversement dans la région des Grands Lacs et de l'Est du Canada;
- **SITE** : le SITE a organisé une rencontre afin d'échanger sur les initiatives en matière de recherche et d'intervention concernant le comportement et le nettoyage des produits de bitume dilué déversés dans les environnements marins;
- **National Oceanic and Atmospheric Administration** : Département du commerce des États-Unis sur la science, le service et la gérance des ressources et des écosystèmes côtiers et marins;
- **Portland, Maine** : fonctionnaires municipaux;
- **Société royale du Canada** : association professionnelle faisant la promotion de la recherche dans les domaines des arts, des lettres et des sciences humaines, et des sciences naturelles et sociales;
- **Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes** : équipe de préparation et d'intervention de Transports Canada en cas de déversements provenant de navires;

- **Pipeline Trans Mountain** : mobilise les propriétaires fonciers, les groupes autochtones et les communautés quant au projet de Kinder Morgan Canada sur l'agrandissement du réseau de pipeline entre Edmonton et Burnaby, en C.-B.;
- **Garde côtière américaine** : force militaire qui protège l'intérêt maritime des États-Unis;
- **National Academy of Sciences (États-Unis)** : conseille en matière de politiques, guide l'opinion publique et contribue à l'avancement de la science, de l'ingénierie et de la médecine.

Leçons retenues

Les efforts actuels mettent l'accent sur une meilleure collaboration entre les utilisateurs et les chercheurs en déversement de pétrole en vue d'accroître la mobilisation de ressources opportunes et économiques en recherche et développement qui appuient des mesures d'intervention d'urgence rapides et intelligentes.

Les intervenants ont soulevé les besoins suivants :

- **Prévention** : favoriser la prévention des déversements de pétrole;
- **Confiance** : aborder les préoccupations de la population concernant ses régimes de préparation et d'intervention en cas de déversement de pétrole en mettant l'accent sur les problèmes clairs à résoudre;
- **Mobilisation** : avoir recours à la science dans le cadre de forums ciblés;
- **Engagement** : interagir personnellement avec les communautés (p. ex., consulter les communautés autochtones pendant les étapes de la conception).

Pour de plus amples renseignements

Victoria Orsborne

Directrice adjointe, Intégration des sciences et des politiques

CanmetÉNERGIE-Devon, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie, Ressources naturelles Canada

vicki.orsborne@canada.ca

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier

Contexte

Le drainage acide et la lixiviation des métaux sont parmi les plus importants effets sur l'environnement qui découlent des activités minières. En somme, des effluents deviennent acides et contiennent des éléments solubles, tels que des métaux qui auront des effets néfastes sur l'environnement touché. Des niveaux élevés d'acide et de métaux peuvent être nocifs pour la végétation et les organismes vivants, et peuvent être transmis dans la chaîne alimentaire. Le passif environnemental qu'entraînent le drainage acide et la lixiviation des métaux nuit à l'image de l'exploitation minière au Canada.

L'ampleur des répercussions du drainage acide et de la lixiviation des métaux sur l'environnement a été constatée à la fin des années 1980 et c'est alors que le public s'est intéressé de plus près aux pratiques d'exploitation minière. Aujourd'hui, les nouvelles mines doivent démontrer qu'elles laisseront un héritage positif sur le plan environnemental, économique et social.

Description des mesures mises en œuvre

Lancé en 1989, le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) a pour objectif de gérer les problèmes de drainage acide et de lixiviation des métaux associés à l'exploitation minière. Le Programme de NEDEM est dirigé par un comité multipartite composé de représentants de tous les ordres de gouvernement, de l'industrie minière et d'organisations non gouvernementales de l'environnement. À ce jour, plus de 21 000 000 millions de dollars ont été investis dans le Programme afin de concevoir des technologies visant à empêcher et à contrôler le drainage acide et la lixiviation des métaux. Le Programme vise des enjeux prioritaires ciblés par les intervenants canadiens, notamment à l'égard des répercussions des changements climatiques, des nouvelles normes réglementaires relatives aux effluents miniers ainsi que des pratiques exemplaires en matière de gestion des résidus.

En 2002, une initiative du Programme de NEDEM sur les besoins des Canadiens en matière de renseignements nationaux et régionaux a été renouvelée. On a fortement souligné le besoin de produire des études de cas et des documents d'orientation, et de réaliser des activités de transfert de technologies. Le Programme de NEDEM s'occupe maintenant de communiquer aux partenaires et au public des renseignements au sujet des technologies et des recherches élaborées. Un atelier fort couru sur les pratiques exemplaires a lieu chaque année à Vancouver; s'y réunissent tous les membres de la communauté de l'exploitation minière. En outre, le public peut consulter plus de 220 publications sur la neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier sur le site Web du Programme. Un réseau local et international de personnes issues du milieu universitaire, d'organismes gouvernementaux, de l'industrie, de groupes environnementaux et d'experts-conseils qui travaillent dans le domaine de la gestion du drainage acide et de la lixiviation des métaux a été mis sur pied.

Résultats

Le Programme de NEDEM a permis de réaliser des progrès techniques considérables dans la gestion du drainage acide et de la lixiviation des métaux. Les nouvelles méthodes de prévision, de prévention, de contrôle et de traitement ainsi que les nouvelles technologies d'élimination ont grandement réduit le passif environnemental. À ce titre, selon une étude de 1996, le Programme de NEDEM avait permis de réduire le passif environnemental de 340 millions de dollars dans cinq sites seulement (Young et Wiltshire, 1996).

Par ailleurs, il y a beaucoup moins d'effets négatifs sur l'environnement associés aux activités minières. Il a été démontré que les technologies appuyées par le Programme de NEDEM sont durables sur le plan de l'environnement; la confiance des organismes de réglementation, du public et de l'industrie à leur égard est donc plus grande. De nombreuses publications du Programme de NEDEM sont utilisées comme documents d'orientation dans le cadre d'évaluations des répercussions sur l'environnement et à titre d'outils didactiques. Des technologies permettent d'exploiter et de mettre hors service une mine de manière acceptable sur le plan environnemental. Les enjeux sont mieux expliqués, et les décisions relatives à la conception et à la gestion des mines sont maintenant prises en fonction de principes scientifiques éprouvés.

Diverses initiatives nationales et internationales, telles que l'International Network for Acid Prevention et l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées, considèrent l'approche multipartite du Programme de NEDEM comme un modèle à suivre. Parmi les avantages d'une telle approche, soulignons l'amélioration des capacités de transfert des technologies, le nombre accru des ressources et le fait que les travaux de recherche ne sont pas effectués en double.

Leçons retenues

Le succès du Programme de NEDEM repose en grande partie sur les partenariats qu'ont établis différents ordres de gouvernement, l'industrie minière et les organisations non gouvernementales de l'environnement pour trouver ensemble des solutions à ce problème environnemental d'importance. Le vaste processus d'examen par les pairs appliqué aux publications du Programme de NEDEM a par ailleurs renforcé la crédibilité des résultats. Le Programme de NEDEM continue de gérer les préoccupations du public à l'égard du drainage acide et de la lixiviation des métaux en adaptant ses priorités et son approche de manière à tenir compte des enjeux ciblés par les intervenants canadiens.

Pour de plus amples renseignements

Charlene Hogan

Secrétariat du Programme de NEDEM

CanmetMINES, Ressources naturelles Canada

charlene.hogan@canada.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web du Programme de NEDEM : mend-nedem.org

Le programme canadien de NEDEM – *Les vingt-cinq premières années* (Tremblay et Hogan), dans les actes de procédure des 10 conférences internationales sur le drainage rocheux acide de 2015, publié au mend-nedem.org/9th-icard/?lang=fr

Young et Wiltshire, 1996. Évaluation du NEDEM. Rapport 5.9 du NEDEM

Rapport sur la performance du secteur minier

Contexte

À la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines (CMEM) de 2008, les ministres ont discuté des préoccupations du public à l'égard de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium, lesquelles préoccupations ont mené à des restrictions relatives aux activités dans divers ordres de gouvernement. Les discussions ont été le point de départ d'un dialogue portant plus largement sur les perceptions négatives du public à l'égard du secteur minier canadien. Par conséquent, les ministres ont demandé aux fonctionnaires concernés d'examiner les perceptions négatives du public à l'égard de l'industrie minière et de trouver des façons d'améliorer ces dernières. Il a résulté de ce travail un rapport, *Gagner l'approbation publique*, déposé à la CMEM de 2009. On y recommandait aux ministres de s'attaquer aux perceptions négatives du public à l'égard de l'industrie minière en ciblant les aspects du secteur qui devraient être améliorés, en formulant des recommandations et en établissant des politiques visant à améliorer la performance du gouvernement et de l'industrie, et en communiquant de façon crédible les améliorations apportées.

Description des mesures mises en œuvre

Le *Rapport sur la performance du secteur minier (RPSM) 1998-2008* a été préparé en réponse à ces recommandations; il s'agissait en outre de la première étude multipartite, fondée sur des éléments de preuve, relative à la performance du secteur minier canadien. Un deuxième RPSM pour la période de 1998 à 2012 a été déposé, puis approuvé à la CMEM de 2013. Il mettait à profit le rapport précédent en intégrant un ensemble d'indicateurs de la performance mis à jour et amélioré, basé sur un examen exhaustif de la littérature et sur un processus de consultation. Depuis, les ministres de la CMEM ont convenu de préparer un rapport sur la performance tous les trois ans.

Le RPSM de 2016 porte sur 25 variables économiques, sociales et environnementales, dont deux variables inédites. L'ajout de nouveaux indicateurs est proposé dans le cadre d'un processus consultatif, l'objectif étant d'assurer la pertinence des indicateurs et de tenir compte des sources de données jusqu'alors non disponibles ou inconnues. Parmi les éléments importants du rapport, notons les études de cas et les vignettes qui soulignent les avancées les plus notables du secteur minier au cours des dernières années et qui viennent combler les lacunes des données quantitatives à l'aide d'exemples qualitatifs. Ces études portent sur un grand nombre de sujets, plus particulièrement sur la présence communautaire et la volonté de collaborer de l'industrie, ainsi que sur la mise en œuvre de technologies et de pratiques novatrices.

Deux comités consultatifs dirigent l'élaboration du rapport. L'un est composé de représentants des provinces et des territoires et l'autre, qui est un comité consultatif externe, est composé de représentants du milieu universitaire, de l'industrie, d'associations de l'industrie et de la société civile. Les deux comités participent à la préparation du rapport, y compris à la sélection des indicateurs et à l'examen du contenu.

Résultats

L'objectif du RPSM est de surveiller la performance du secteur minier canadien au moyen d'une gamme d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, afin d'évaluer les mesures à prendre pour atteindre les **résultats de performance souhaités**. Le rapport est à la base des initiatives destinées à améliorer la

confiance du public à l'égard de l'industrie minière du fait qu'il présente la performance du secteur minier de façon neutre et impartiale, sur une période donnée.

Leçons retenues

L'un des défis associés à l'élaboration du RPSM est de trouver l'équilibre entre le fait de cibler les aspects où il y a eu amélioration et ceux qui ont régressé. Pour ce faire, il faut mettre l'accent sur les éléments de preuve et surveiller les tendances au fil du temps de manière à rendre compte du rendement de l'industrie au cours d'une période de référence donnée. Il est également essentiel de préparer ce rapport en collaboration avec divers groupes d'experts provenant de l'industrie. Les comités consultatifs fournissent des avis précieux, en plus de veiller à ce que les conclusions générales et les constatations soient examinées par un expert ainsi que par divers groupes de fonctionnaires et de représentants.

Pour de plus amples renseignements

Patrick Pearce

Analyste

Ressources naturelles Canada

patrick.pearce@canada.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et ces documents de référence

Rapport sur la performance du secteur minier (1998-2012) nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/mineralsmetals/files/pdf/MSP-report-fra.pdf

Produits d'information sur les mines à l'intention des communautés autochtones

Contexte

Le développement des ressources naturelles, y compris des ressources minières, constitue le principal moteur du développement socioéconomique et de la diversification économique régionale de plusieurs communautés autochtones et inuites. Avec une bonne planification, une mine peut générer des bénéfices qui dépasseront sa durée de vie et assurer l'autonomie d'une communauté. À l'heure actuelle, l'emploi et la participation des Autochtones dans l'exploitation minière s'établissent à des sommets sans précédent. Il demeure toutefois plusieurs possibilités d'amélioration pour ces communautés : renforcement des capacités, participation significative au cycle minier et potentiel important de croissance de l'économie et des entreprises. Dans l'optique de concrétiser ces possibilités, le Secteur des minéraux et des métaux (SMM) de Ressources naturelles Canada (RNCAN) a produit une série de produits d'information afin d'aider les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) à comprendre le cycle de développement minéral, et de favoriser leur participation à l'exploration et aux activités associées au secteur minier.

Description des mesures mises en œuvre

En se basant sur les recommandations résultant d'un sondage mené auprès des communautés autochtones voisines de projets miniers, RNCAN, en association avec Affaires autochtones et du Nord Canada, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, l'Association minière du Canada et l'Association canadienne des intérêts autochtones de l'industrie minière, a élaboré le *Guide d'information minière pour les communautés autochtones*. Publié pour la première fois en 2006, le guide avait pour but d'aider les peuples autochtones à mieux comprendre l'exploitation minière et à profiter des occasions que les projets miniers peuvent offrir à leurs communautés. On y expliquait le cycle minier, de la prospection et l'exploration à la fermeture et à la remise en état des mines, en passant par les opérations minières; étaient également présentés les activités et les principaux intervenants, ainsi qu'un survol des occasions qui s'offraient aux communautés autochtones. Chaque module correspond à une phase du cycle minier et comprend une étude de cas illustrant les avantages que les communautés peuvent en tirer. En 2013, le guide a été revu à la suite de commentaires des utilisateurs, dans le cadre d'un processus comportant un comité consultatif multipartite; il a été publié sous un nouveau titre, soit le *Guide sur l'exploration et l'exploitation minières pour les communautés autochtones*. Le comité consultatif était constitué de partenaires ayant contribué à l'élaboration du premier guide, ainsi que de représentants d'organisations autochtones, de l'industrie minière, de la société civile, du gouvernement et du milieu universitaire.



En 2014, un *Manuel du formateur – Guide sur l'exploration et l'exploitation minières pour les communautés autochtones* a été publié une fois qu'il a été jugé nécessaire de rendre plus efficace la transmission de

l'information sur le cycle de mise en valeur des minéraux et les possibilités économiques connexes aux communautés autochtones. Le manuel a été conçu pour aider les formateurs à offrir des séances d'information sur l'exploitation minière à l'aide du *Guide sur l'exploration et l'exploitation minières pour les communautés autochtones*. Il a été préparé en consultation avec les partenaires initiaux du *Guide sur l'exploration et l'exploitation minières* et repose sur les commentaires et les recommandations obtenus au cours des ateliers pilotes tenus en 2013 en partenariat avec le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) au Québec, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. En plus de l'information sur le cycle de mise en valeur des minéraux, les ateliers procuraient de l'information et des outils que les agents de développement économique et les autres membres de la communauté peuvent utiliser pour élaborer une stratégie de participation à l'industrie minière.

Dans sa série de produits d'information visant à mieux informer les peuples autochtones sur l'industrie minière, le SMM de RNCAN a également préparé une vidéo instructive expliquant la séquence minière (*Notre communauté... notre avenir : Exploitation minière et communautés autochtones*), une série de fiches de renseignements sur les ententes de partenariats et une carte interactive en ligne des ententes entre l'industrie minière et les communautés et groupes autochtones. Ces produits d'information procurent à divers intervenants un accès facile à l'information sur la séquence minière, les projets d'exploration et d'exploitation minières, les communautés autochtones et les ententes.

Résultats

Les outils mis au point par le SMM de RNCAN répondent aux besoins cernés par les peuples autochtones et l'industrie dans le but de préparer les communautés aux nouvelles possibilités économiques en ce qui concerne les activités liées aux minéraux et aux métaux. RNCAN s'appuie sur des partenariats existants avec certaines organisations (p. ex., l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), la Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA), le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) et a tiré parti des événements nationaux et régionaux clés afin d'améliorer l'accès du public cible à l'information sur l'exploitation minière et les peuples autochtones. Bon nombre de formateurs utilisent ces outils dans la prestation de séances d'information sur l'exploration et l'exploitation minières aux communautés autochtones.

La publication a bien été accueillie, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Elle a été utilisée dans sa forme originale dans de nombreux pays (les Philippines, la Nouvelle-Calédonie, la Norvège, le Guatemala, l'Équateur, la République démocratique du Congo, le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso) et a été adaptée pour le Pérou, le Mexique, la Colombie, la Mongolie, le Guyana et le Chili.

Leçons retenues

Les partenariats entre le gouvernement, l'industrie et les organisations autochtones sont essentiels aux résultats positifs, car ils nous permettent de mieux comprendre les questions liées aux possibilités de mise en valeur des ressources minérales, surtout dans certains domaines clés. Ils permettent également d'établir des réseaux pour la transmission de l'expertise et de l'information.

L'information doit être adaptée aux besoins particuliers des communautés. La transmission de l'information

sur l'exploitation minière au moyen d'ateliers doit encourager le réseautage et renforcer l'apprentissage des participants en incluant des activités interactives; l'expérience globale en sera ainsi meilleure.

Pour de plus amples renseignements

Catherine Peltier Mavin

Conseillère en politiques autochtones et promotion

Secteur des minéraux et des métaux, Ressources naturelles Canada

catherine.peltiermavin@canada.ca

Documents de référence

Guide sur l'exploration et l'exploitation minières pour les communautés autochtones : nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/mineralsmetals/files/pdf/abor-auto/mining-guide-fra.pdf

Manuel du formateur – Guide sur l'exploration et l'exploitation minières pour les communautés autochtones : nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/mineralsmetals/files/pdf/abor-auto/Manuelduformateur.pdf

Délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière au Québec

Contexte

Bien que la majorité de l'exploitation minière ait lieu dans le Nord du Québec et d'autres régions peu peuplées, plusieurs projets d'exploration minière sont réalisés dans des régions urbaines ou des lieux de villégiature. Dans de tels cas, le risque de conflits d'utilisation est grand, et le cadre législatif doit être mis à jour.

Description des mesures mises en œuvre

En décembre 2013, la *Loi sur les mines* a été modifiée considérablement pour mieux refléter les préoccupations exprimées par les citoyens, les municipalités, les groupes environnementaux et l'industrie. L'aménagement constituait l'un des changements les plus importants. La Loi a accordé aux municipalités régionales de comté (MRC) le pouvoir de délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière dans leur schéma d'aménagement et de développement.

Un territoire incompatible avec l'activité minière est celui dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière. Une fois qu'elles figurent sur la carte des titres miniers conservés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), les terres dans les territoires incompatibles avec l'activité minière sont protégées contre l'exploration et l'extraction minières.

Le gouvernement adoptera des lignes directrices afin de circonscrire le nouveau pouvoir des MRC et de définir exactement quels types de territoire ou d'activité justifient la protection contre les activités minières. Afin de promouvoir la mise en valeur des ressources minérales et d'harmoniser plus efficacement les activités minières avec les autres utilisations des terres, le document de lignes directrices demandera également aux MRC de définir les distances de recul pour limiter l'établissement d'utilisations des terres fragiles près des sites miniers.

Le document préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le MERN a été présenté aux fins de consultation à divers ministères et organismes gouvernementaux qui participent à l'aménagement au Québec, ainsi qu'aux associations minières du Québec, aux associations des municipalités et aux groupes d'intérêts (groupes environnementaux et chambres de commerce).

Les associations minières ont exprimé des préoccupations quant au nouveau pouvoir accordé aux MRC, essentiellement parce qu'il pourrait entraîner la réduction de la zone potentiellement disponible pour l'exploration et l'extraction minières.

Résultats

La protection des territoires incompatibles peut avoir une série d'effets sur la mise en valeur des ressources minérales. Elle empêche l'attribution d'un nouveau titre d'exploration minière pour les substances minérales qui font partie du domaine de l'État. Toutefois, si une concession a été acceptée et si la totalité ou une partie du territoire se situe dans un territoire incompatible avec l'activité minière, il ne peut être renouvelé que si des travaux sont réalisés sur le terrain au cours de toute période après la délimitation de ce territoire. Par

conséquent, un titulaire d'une concession qui a terminé la phase d'exploration et qui souhaite mettre en valeur des ressources minérales pourrait obtenir le droit d'extraire des minéraux en répondant aux exigences fixées par la loi.

Leçons retenues

Il est trop tôt pour tirer des leçons de cette initiative. Étant donné que le processus utilisé pour adopter les schémas d'aménagement et de développement comprend une phase de consultation publique, il est probable que les citoyens sont mieux informés sur les questions liées à l'exploration minière et peuvent exercer une influence sur les choix que feront les MRC.

Pour de plus amples renseignements

Matilde Théroux-Lemay

Adjointe du sous-ministre délégué aux Mines

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, gouvernement du Québec

Matilde.Theroux-Lemay@mern.gouv.qc.ca

Aquistore : Le stockage du CO₂ dans des formations salines profondes renforce la confiance du public envers le captage et le stockage du CO₂

Contexte

Le projet Aquistore est la composante de stockage du dioxyde de carbone (CO₂) de l'installation de captage du carbone de Boundary Dam, située près d'Estevan, en Saskatchewan. Le CO₂ capté à Boundary Dam facilite la récupération du pétrole du champ pétrolifère de Weyburn et est entreposé de façon permanente dans une formation saline de 3,4 kilomètre (km) de profondeur sur le site du projet Aquistore.

Deux projets de recherche gérés par le Centre de recherche en technologie pétrolière ont permis de bien analyser et documenter le stockage du CO₂ dans des champs pétrolifères – le projet de surveillance et de stockage du CO₂ à Weyburn-Midale de l'International Energy Agency Greenhouse Gas (IEAGHG), et le projet SaskCO₂ USER (utilisation des champs pétrolifères de la Saskatchewan pour le stockage du CO₂ et la recherche en récupération assistée des hydrocarbures).

Le projet Aquistore s'est servi des leçons retenues du projet de Weyburn et a élaboré un programme de mesure, de surveillance et de vérification (MSV) axé sur les risques, afin d'évaluer la possibilité de stocker du CO₂ sur le long terme dans une formation géologique saline profonde. Le projet Aquistore vise à renforcer la confiance du public au niveau local et, à plus grande échelle, au Canada et à l'étranger, en démontrant que le stockage du CO₂ provenant d'une centrale à charbon est un moyen sécuritaire et efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le captage et l'utilisation du CO₂ de Boundary Dam ont permis à la centrale à charbon de respecter les normes d'émissions définies par le gouvernement du Canada (qui sont entrées en vigueur en juillet 2015).

Le programme de MSV du projet Aquistore, d'envergure internationale, sert à fournir des preuves scientifiques afin d'atténuer les préoccupations possibles du public et d'éclairer les décideurs politiques et régulateurs fédéraux et provinciaux concernant le stockage du CO₂. Un programme de sensibilisation et d'éducation du public a été élaboré pour s'assurer que les intervenants locaux ont de l'information sur :

- le stockage sécuritaire du CO₂ et son confinement dans le réservoir;
- la surveillance des nappes phréatiques et des gaz souterrains locaux pour s'assurer que le CO₂ reste dans le complexe de stockage envisagé;
- les activités quotidiennes des puits d'injection et d'observation, l'utilisation de l'équipement de MSV, et les répercussions sur les résidents et les propriétaires terriens locaux, ainsi que sur la communauté au sens large.

Les responsables du projet Aquistore ont mis au point un plan de communication complet qui permet d'informer tous les grands groupes d'intervenants (politiciens et responsables locaux, résidents, propriétaires terriens situés à côté des opérations ou dans les environs) sur les résultats et conclusions de recherche les plus récents. Des relations ont été tissées directement avec les intervenants locaux – éleveurs, agriculteurs et autorités. Les efforts de sensibilisation du public ont atteint le but de sorte que la communauté locale soutient

le projet et ses activités, en particulier compte tenu des répercussions économiques de la station de la région d'Estevan.

Description des mesures mises en œuvre

Le Centre de recherche en technologie pétrolière, qui dirige le projet Aquistore, a élaboré un programme de MSV complet axé sur les risques; ce programme a servi à rassurer le public et à gagner la confiance de ce dernier concernant le stockage permanent du CO₂ provenant de l'installation de captage de Boundary Dam. Ce programme se composait d'un ensemble sismologique permanent et d'autre équipement de surveillance avancé permettant de vérifier l'activité sismique; d'échantillonnages montrant qu'il n'y avait aucune répercussion sur les nappes phréatiques et les gaz souterrains; de relevés des stations InSar et GPS indiquant les élévations du sol après l'injection de CO₂; et d'un puits de surveillance permettant de valider les simulations d'injectivité, de capacité et de confinement. Les mesures de communication et de sensibilisation déployées pour gagner la confiance du public sont les suivantes :

- l'élaboration d'un plan complet de communication et de sensibilisation, y compris une stratégie de communication de crise, afin de mener les consultations avec le public et de s'assurer de l'acceptation du projet au niveau local;
- la préparation de documents écrits et en ligne facilement compréhensibles et accessibles au public, qui décrivent les recherches scientifiques. Ces documents contenaient :
 - o des images et des illustrations à l'échelle pour donner des représentations précises de la véritable profondeur géologique de l'emplacement d'injection (3 400 mètres [m] de profondeur),
 - o un langage et un vocabulaire simples et clairs,
 - o des outils pratiques, comme des échantillons de roches et des tableaux de papier, pour les journées portes ouvertes et les conversations privées;
- trois journées portes ouvertes organisées dans la ville d'Estevan ont permis de présenter les conclusions de recherche et d'expliquer les opérations en cours sur le site aux intervenants locaux, y compris aux propriétaires terriens situés à côté du site Aquistore ou dans les environs;
 - o les résultats de référence liés à l'eau et aux gaz souterrains ont été exposés aux propriétaires terriens locaux; ce sera le cas pendant toute la durée du projet et les discussions se poursuivront;
- les visites rendues aux propriétaires terriens et utilisateurs de terres locaux, c.-à-d., les personnes qui sont directement concernées par les puits d'Aquistore, ont permis d'informer ces personnes des travaux de MSV réalisés à l'égard des activités;
- des présentations et des réunions directes ont été organisées avec les responsables locaux, y compris les députés territoriaux et fédéraux, les préfets des municipalités, les représentants des chambres de commerce et d'autres parties intéressées pour leur expliquer les objectifs du projet et les progrès réalisés;
- un site Web, une présence sur les médias sociaux et un numéro 1-800 ont été créés pour assurer la communication avec les membres du public.

Résultats

La sensibilisation du public et le plan de communication établi, qui est encore en cours, ont débouché sur l'appui de la ville d'Estevan et des environs en ce qui concerne le stockage géologique du CO₂.

À une plus grande échelle – au pays et à l'étranger – le Centre de recherche en technologie pétrolière continue à participer à des conférences nationales et internationales pour faire état des conclusions de recherche les plus récentes provenant du projet Aquistore, et s'est engagé auprès d'organisations non gouvernementales (ONG) environnementales comme l'Institut Pembina, la ZERO Emissions Platform (Europe), le Global CCS Institute (Australie), l'International Energy Agency Greenhouse Gas Program (Royaume-Uni), et le Natural Resources Defence Council (NRDC) aux États-Unis, à diffuser les conclusions de recherche et à mieux faire comprendre le captage et stockage du CO₂ (CSC) au public.

Leçons retenues

Le projet Aquistore est encore en cours; des conclusions scientifiques complètes et des leçons retenues seront établies après l'analyse des résultats de surveillance. Cette phase du projet, à savoir l'adhésion et le soutien du public, a permis de tirer les principaux enseignements suivants :

- le travail de sensibilisation et de communication doit commencer avant le démarrage officiel du projet, et il faut conserver l'adhésion des intervenants pendant toute la durée du projet au moyen des journées portes ouvertes, d'un site Web public, d'une présence dans les médias sociaux, et de communiqués;
- il faut créer une source d'information indépendante, et perçue comme telle, pour rassurer le public et gagner la confiance de ce dernier, et pour promouvoir la transparence auprès des intervenants. Le Centre de recherche en technologie pétrolière est une société sans but lucratif qui s'appuie sur des analyses et des sources de recherche objectives et qui les relaye de façon impartiale au public;
- il faut faire appel à des scientifiques qui ont d'excellentes compétences de communication lorsque l'on s'adresse à un public non scientifique. De bons communicateurs scientifiques sont essentiels pour informer le grand public et obtenir l'adhésion de ce dernier;
- il faut créer un comité chargé de la communication lorsqu'un projet est réalisé par un consortium, afin de s'assurer que les préoccupations de tous les intervenants sont incluses dans la planification des activités de sensibilisation du public;
- il faut élaborer un plan de communication dédié, y compris une stratégie de communication de crise pour parer à tout problème éventuel. Ce plan doit être évolutif, pour suivre les résultats scientifiques et les changements de perception.

Pour de plus amples renseignements

Norm Sacuta

Gestionnaire des communications

Centre de recherche en technologie pétrolière

norm.sacuta@ptrc.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

aquistore.ca

ptrc.ca

Parc éolien de l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)

Contexte

En décembre 2011, la PEI Energy Corporation (la Corporation) a publié une demande de propositions (DP) afin d'accroître la production éolienne de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) de 30 mégawatts (MW). La DP a été publiée afin de respecter le PEI Energy Accord, qui préconisait l'ajout d'une capacité de production publique de 30 MW d'énergie éolienne dans la province. L'objectif était d'installer le parc éolien à proximité d'un parc existant de 30 MW, situé à Eastern Kings.

La Corporation avait évalué plusieurs emplacements dans la province où elle pourrait construire ce nouveau parc. Les profils de vent d'East Point auraient permis d'obtenir les meilleurs rendements. Ce site est situé tout juste à proximité d'un parc éolien de 30 MW de la Corporation, situé sur la route Elmira, et il aurait permis de tirer parti de l'infrastructure existante.

Même si la communauté s'est dans l'ensemble montrée favorable au projet, il a été rejeté par le conseil local. Le deuxième site le plus prometteur était situé près de Hermanville/Clear Springs, un secteur non constitué en municipalité. La majorité des résidents qui ont participé à l'assemblée publique était favorable au projet, même s'il a suscité quelques oppositions.

Un généreux programme d'indemnisation a été établi pour les propriétaires fonciers, de même qu'une fiducie pour le développement communautaire. Une étude d'impact environnemental (EIE) a été réalisée, et l'expert-conseil en environnement n'a décelé aucune incidence non atténuée.

Des conventions de servitude ont été conclues avec les propriétaires fonciers pour que le processus d'EIE puisse suivre son cours et pour permettre l'élaboration d'une conception définitive. La conception définitive a aussi permis de définir les secteurs de compensation primaires (propriétés où des turbines sont installées sur le terrain), secondaires (propriétés situées à moins d'une hauteur d'une turbine) et tertiaires (propriétés situées à moins de cinq hauteurs de turbine ou de un kilomètre d'une résidence permanente).

La Corporation a fait parvenir des lettres aux propriétaires des terrains situés dans le secteur du projet pour les aviser que des équipes d'arpenteurs du gouvernement provincial seraient déployées dans la région afin de fixer des lignes de démarcation. Des lettres ont aussi été envoyées à tous les propriétaires fonciers détenant une propriété située à moins de 1,5 km du secteur du projet, pour faire le point et les informer que l'énoncé des incidences environnementales était disponible en ligne.

Une réunion portant sur l'EIE a été organisée au début de l'année 2013. L'EIE a été approuvée le 16 avril 2013. Les travaux de génie civil liés au projet de 60 millions de dollars ont été achevés au cours de l'été et tous les composants des turbines ont été livrés sur le site. Les 10 turbines ont été entièrement construites à l'été et à l'automne 2013. Le site a été mis en service au début de l'année 2014.

Description des mesures mises en œuvre

La Corporation a consulté la communauté locale afin de cerner les problèmes qui devaient être résolus. Trois principaux enjeux ont été soulevés.

ENJEU 1 : LA COMMUNAUTÉ D’EASTERN KINGS DANS SON ENSEMBLE DEVRAIT ÊTRE DÉDOMMAGÉE.

- Le gouvernement de l’Î.-P.-É. a signifié son accord. Les groupes communautaires des communautés qui ont accepté les projets de parc éolien devraient pouvoir bénéficier d’une fiducie pour le développement communautaire, créée par les promoteurs des parcs éoliens.
- Le gouvernement convient que la communauté d’Eastern Kings a droit à une compensation supplémentaire, qui s’ajoutera à celle prévue pour le projet initial de parc éolien, en raison d’un malentendu entre le gouvernement et la communauté. Le gouvernement présente ses excuses pour ce malentendu.
- Le gouvernement propose à Eastern Kings un programme d’indemnisation qui surpasse la plupart des programmes offerts par le secteur privé au Canada.
- Le gouvernement a été informé que les résidants des environs immédiats du projet éolien existant reçoivent une compensation, alors que les autres résidants d’Eastern Kings n’en reçoivent pas. Pour remédier à cette situation, le gouvernement est prêt à offrir à la communauté d’Eastern Kings un montant total de 200 000 dollars par année jusqu’en 2028 (ce qui coïncide avec l’expiration de l’accord d’achat d’énergie existant), sous la forme d’une indemnisation destinée à la fois au conseil local d’Eastern Kings et à une fiducie pour le développement communautaire.
- Le montant annuel de 200 000 dollars se fonde sur une estimation des économies d’énergie que les résidants d’Eastern Kings réaliseront en achetant de l’énergie au prix de vente du parc éolien, comparativement au prix de détail de l’énergie fournie par la Maritime Electric Company Limited.
- Le conseil local d’Eastern Kings reçoit 25 000 dollars en taxes municipales du gouvernement pour le parc éolien actuel. Le projet d’accroissement de 30 MW devrait se traduire par une augmentation de revenus de 25 000 dollars provenant des taxes municipales. Il générera donc des recettes fiscales totales d’environ 50 000 dollars par année, pour les 15 prochaines années. De plus, la Corporation est disposée à offrir un supplément de 25 000 dollars par année, débutant en 2013, au conseil local pour dissiper tout malentendu avec ce dernier concernant la compensation à la communauté pour le projet de parc éolien initial. Le montant total de la compensation s’élèvera donc à 75 000 dollars par année, de 2013 à 2028.
- Les 125 000 dollars restant par année, tout au long de cette période, seront versés dans une fiducie pour le développement communautaire dont les groupes communautaires devraient pouvoir bénéficier, conformément au plan en 10 points. Les lignes directrices relatives à l’utilisation de ces fonds seront élaborées par le gouvernement, en consultation avec les membres de la communauté d’Eastern Kings.
- La norme de l’industrie pour l’indemnisation des propriétaires fonciers correspond à 2 p. 100 ou moins des revenus bruts. Les régimes de revenu actuels et proposés du gouvernement verseront 2,5 p. 100 des revenus bruts aux propriétaires fonciers, ce qui est conforme aux exigences prévues dans le plan en 10 points pour ce qui est du traitement équitable des propriétaires fonciers. Le montant total de la compensation prévue pour les propriétaires fonciers directement touchés par le parc actuel et le parc proposé s’élèvera à environ 400 000 dollars par année.
- L’indemnisation totale de la communauté s’élève à 600 000 dollars par année, soit environ 9 000 000 de dollars au cours des 15 prochaines années.

- Le gouvernement serait prêt à envisager une contribution financière dès le départ plutôt qu'une contribution annuelle réduite si le conseil communautaire le souhaite.
- Le plan d'indemnisation proposé créerait un précédent pour d'éventuels projets éoliens à l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, une hausse de l'indemnisation susmentionnée pourrait nuire à la viabilité économique d'éventuels projets éoliens, publics ou privés.
- Estimant que le plan d'indemnisation proposé pour les projets éoliens est extrêmement généreux, le gouvernement espère que le conseil communautaire l'approuvera.
- Le gouvernement a d'autres plans de développement économique pour Eastern Kings.

ENJEU 2 : TOUT PROJET DE PARC ÉOLIEN DEVRAIT ÊTRE RÉALISÉ LOIN DES ZONES URBAINES, DES LITTORAUX, DES ROUTES PRINCIPALES ET DES PANORAMAS.

- Le gouvernement a réévalué les paramètres économiques liés à la réinstallation du site du projet éolien proposé à l'ouest de la route Elmira, dans la municipalité d'Eastern Kings, et a conclu que d'autres zones de développement à l'extérieur de la région d'Eastern Kings seraient plus attrayantes du point de vue économique. En effet, les données éoliennes du gouvernement laissent entendre que l'extrémité est de l'Île-du-Prince-Édouard offre l'un des emplacements les plus favorables à la réalisation de projets éoliens dans la province. C'est d'ailleurs l'emplacement privilégié par le gouvernement.
- Le gouvernement estime toutefois que l'expansion d'un parc éolien existant n'aurait pas de répercussions négatives sur la communauté et l'environnement, et générerait des retombées financières importantes pour la région.
- Les turbines seraient situées à au moins 600 mètres (c.-à-d., à plus d'un demi-kilomètre) de la résidence la plus proche. Elles se trouveraient dans un secteur boisé éloigné des littoraux et des panoramas.
- Un projet de parc éolien dans la communauté offrirait des occasions de développement touristique et de développement économique tant pour les entreprises que pour les gens de la communauté.

ENJEU 3 : IL FAUT ÉTABLIR UN VÉRITABLE PLAN DE COMMUNICATION AVEC LA COMMUNAUTÉ.

- Dans l'éventualité où la communauté d'Eastern Kings serait disposée à approuver un autre projet éolien de 30 MW sur son territoire, le gouvernement communiquera avec la communauté et la consultera à l'égard des processus de construction et d'exploitation.
- Des renseignements courants sur les activités du parc éolien pourraient être publiés sur le site Web de la communauté.

Résultats

Le conseil communautaire d'Eastern Kings s'est opposé à l'expansion proposée du parc éolien. La PEI Energy Corporation s'est alors adressée à la communauté venant au deuxième rang des communautés convenant le mieux au projet, soit Hermanville/Clearsprings, pour sonder le terrain relativement à l'installation d'un nouveau parc éolien.

La PEI Energy Corporation a offert à Hermanville/Clearsprings les mêmes mesures d'indemnisation que celles ayant été négociées avec Eastern Kings. Comme il a été mentionné plus haut, le projet a été lancé au début de 2014.

Pour de plus amples renseignements

Heather MacLeod

Gestionnaires des actifs de l'énergie

PEI Energy Corporation, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

hamacleod@gov.pe.ca

Groupe d'étude autochtone – Japan Canada Oil Sands Limited

Contexte

Le 21 mai 2014, Japan Canada Oil Sands Limited (JACOS), une filiale de Japan Petroleum Exploration Co., Ltd. (JAPEX), a reçu de la part de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) le prix de l'Énergie responsable dans la catégorie Responsabilité sociale 2014. Ce prix récompense les efforts de JACOS pour gagner la confiance des habitants des Premières Nations et des Métis concernés par les exploitations en cours et à venir dans la région de Hangingstone, grâce au processus de consultation et de collaboration mis en place.

Le Groupe d'étude autochtone (GEA) mis en place par JACOS s'intéresse aux questions de confiance du public en faisant réellement participer les communautés autochtones à la mise en valeur des ressources et à l'évaluation environnementale. Ce groupe est un exemple représentatif de l'engagement de l'Alberta à collaborer avec les communautés autochtones en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, afin de s'assurer que tous ceux concernés par les décisions d'exploitation participent au processus.

Description des mesures mises en œuvre

Dès le début du projet, dans le cadre d'une approche unique de relation avec les intervenants, le GEA comporte des représentants des membres des Premières Nations, des Métis et des trappeurs autochtones potentiellement concernés. À la lumière de leurs connaissances traditionnelles, les membres du groupe ont collaboré avec JACOS à élaborer l'évaluation des répercussions sur l'environnement du projet d'agrandissement de Hangingstone.

Résultats

Même après avoir reçu les autorisations réglementaires, le GEA continue de se réunir tous les trimestres pour faire le point sur les opérations de surveillance de l'environnement et d'autres exercées dans le cadre du projet de JACOS. À l'avenir, le GEA continuera à apporter à JACOS une contribution précieuse dans le cadre du projet d'agrandissement de Hangingstone. Il fait intégralement partie de l'engagement social prôné par la société en matière d'exploitation des sables bitumineux.

Leçons retenues

Même si cette initiative est menée par l'industrie du pétrole, elle demeure néanmoins représentative des pratiques exemplaires dont les gouvernements peuvent s'inspirer pour gagner la confiance du public et envisager les projets de mise en valeur des ressources. La réussite repose sur la volonté de JACOS d'intégrer le GEA à ses processus de développement et de maintenir cet engagement au-delà de l'obtention des autorisations, pour la construction, l'exploitation et le plan de remise en état. Le GEA a montré sa détermination vis-à-vis des exigences gouvernementales à comprendre les problèmes, à les prendre en compte et à tisser une relation de travail positive avec les peuples autochtones. Le GEA répond au devoir de l'État en matière de consultation.

Pour de plus amples renseignements

Lisa Fairweather

Directrice, Relations avec les Autochtones, Division de la stratégie et de l'engagement

Alberta Energy, gouvernement de l'Alberta

Lisa.Fairweather@gov.ab.ca

Projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart de Campbell River

Contexte

Le complexe hydroélectrique de Campbell River de BC Hydro compte parmi les installations de production d'énergie les plus complexes et les plus surveillées de la province. Construites dans une région au passé riche marqué par les activités des Premières Nations et des résidents locaux, les installations s'étendent des eaux d'amont du parc provincial de Strathcona à la ville de Campbell River. De nombreux groupes vivent et s'adonnent à des activités récréatives près de la centrale, y compris des groupes autochtones, des intervenants et la population générale. C'est pourquoi la sensibilisation et l'engagement du public sont essentiels pour que le projet avance.

En tant que bien patrimonial construit dans les années 1940, la centrale John Hart fait face à des défis d'envergure en termes de risque sismique, de fiabilité et de répercussions environnementales. En 2007, le projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart a été mis en place pour répondre à ces enjeux. Le projet prévoit la construction d'un nouveau tunnel vers une centrale souterraine et d'une installation de dérivation de l'eau pour protéger l'habitat des poissons en aval de la rivière. Le parc provincial d'Elk Falls à proximité bénéficie du déplacement des installations sous terre et de la réhabilitation de l'ancien emplacement, qui réduisent son impact visuel. Trois niveaux d'approbation étaient nécessaires à l'avancement du projet :

- 1) Approbation réglementaire de la BC Utilities Commission;
- 2) Approbation législative de modification des limites par le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique;
- 3) Processus d'examen préalable en fonction de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*⁶.

La mise en service des nouvelles installations, dont la construction, conformément au projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart, a commencé au printemps 2014, est prévue à la fin de 2018. Les travaux de construction du projet principal sont confiés à InPower BC.

Description des mesures mises en œuvre

Étant donné l'importance stratégique de la communication avec le public et de son engagement à soutenir le projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart, celui-ci est présenté aux parties prenantes et aux Premières Nations de sorte à démontrer sa nécessité et à permettre à toutes les parties de participer en amont. Heureusement, BC Hydro profite d'une réputation positive et de transparence auprès de la communauté.

Pour le projet John Hart, BC Hydro a mis en place les services suivants à l'intention de la communauté :

- Comité de liaison pour la centrale hydroélectrique de Campbell River
 - o Trois réunions par année (24 à ce jour)
 - o Environ 30 participants

⁶ Après les changements du gouvernement fédéral apportés à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de 2012, le processus d'examen préalable a été abandonné tardivement dans le projet.

- Portes ouvertes annuelles
 - o Six à ce jour
 - o Environ 75 participants
- Ville de Campbell River (maire et conseil municipal)
 - o Réunion de coordination mensuelle
 - o Nombreuses présentations et engagement direct auprès du personnel municipal
- Dirigeants d'entreprises régionales et locales informés et associés au projet en fonction des besoins, pour maintenir l'effet de sensibilisation et les aider à saisir les occasions économiques.

Engagement de BC Hydro auprès des Premières Nations par l'entremise des initiatives suivantes :

- Respect des engagements sur les répercussions et les avantages
- Réunions régulières et nouvelles du projet
- Participation aux activités de surveillance environnementale

Résultats

Fidèle à son engagement envers les communautés locales et les Premières Nations, BC Hydro a mis en œuvre un certain nombre de changements positifs pour plusieurs parties. Voici trois exemples de mesures qui profitent à tous :

1. **Sentier Canyon View** : Ce sentier populaire de 6 km accueille environ 75 000 amateurs de plein air chaque année. Étant donné qu'une partie du sentier chemine à l'intérieur du site du projet John Hart, nous avons aidé la communauté à trouver un autre chemin pendant les travaux de construction. Le chemin de contournement permet aux randonneurs de marcher en sécurité loin de la zone de construction et d'admirer de nouveaux paysages, tout en conservant l'accès au sentier jusqu'à la fin du projet.
2. **Améliorations touristiques (mises à niveau des accès; pont suspendu Elk Falls; centre d'interprétation)** : Pour résoudre les problèmes d'accès du public, BC Hydro, en partenariat avec le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique et le Rotary Club de Campbell River, a travaillé sur un projet patrimonial. BC Hydro a financé une nouvelle entrée, l'extension du stationnement et un sentier menant aux chutes. Nous avons également contribué au financement du pont suspendu d'Elk Falls, qui connaît un grand succès depuis son ouverture au public en mai 2015. Le centre d'interprétation du projet John Hart, qui a ouvert ses portes à l'automne 2013, informe le public sur l'avancement du projet et donne des renseignements, y compris par l'intermédiaire de vidéos sur un écran tactile. Entre mars 2015 et mars 2016, plus de 19 000 résidents locaux et visiteurs internationaux sont passés par le centre.
3. **Approvisionnement local** : Étant donné que le projet John Hart crée des centaines d'emplois par an sur les cinq années que durent les travaux de construction, BC Hydro souhaite s'assurer que les communautés locales et les membres des Premières Nations ont l'occasion de bénéficier du levier économique du projet. Au début de 2011, BC Hydro a entamé des discussions sur le processus d'approvisionnement avec des représentants des Premières Nations, de la communauté et du milieu d'affaires. Cette collaboration proactive a mené à la création d'un portail Web sur les grands projets (cr.majorprojects.ca). Créé par la Chambre de commerce de Campbell River et du district, avec la

participation et le soutien de BC Hydro, de la Vancouver Island Economic Alliance et de la Vancouver Island Construction Association, le site Web compte parmi les premiers du genre.

En 2012, BC Hydro a annoncé le nom des trois soumissionnaires présélectionnés pour le projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart. Pour démontrer notre engagement en faveur d'un approvisionnement local, nous avons laissé aux entreprises et aux fournisseurs de la région une année pour rencontrer les soumissionnaires en lice avant l'attribution du contrat. Nous assurons également la coordination de chaque réunion entre les trois Premières Nations de la région, afin qu'elles puissent discuter de leur intérêt et de leur capacité à participer au projet John Hart, ainsi que des ressources en jeu. Après l'attribution du contrat à InPower BC, nous avons organisé sur deux jours des rencontres éclair entre entreprises à Campbell River. La réussite de notre approche a donné naissance à des activités similaires pour le projet Site C au Nord de la Colombie-Britannique.

BC Hydro était également fière des ententes sur les répercussions et les avantages conclues en 2012 avec les trois Premières Nations de la région : la nation We Wai Kai, la bande indienne de Campbell River et la Première Nation K'omoks. Les ententes sur les répercussions et les avantages ouvrent des possibilités en termes d'approvisionnement, de partenariats de gérance environnementale et d'emploi (en mars 2016, près de 10 p. 100 des travailleurs de la construction du site sont issus des Premières Nations).

Pour mettre des chiffres sur cette réussite, BC Hydro⁷ a fait un sondage téléphonique en 2015, qui a donné les résultats suivants :

- Presque les trois quarts des personnes interrogées ont reconnu l'engagement de BC Hydro auprès de la communauté en ce qui a trait à ses projets et activités dans la région de Campbell River.
- Presque 90 p. 100 de personnes interrogées ont affirmé soutenir le projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart.

Leçons retenues

Étant donné l'ampleur et la spécificité de ce projet, BC Hydro a reconnu que la participation des Premières Nations et de la communauté était essentielle. La volonté de transparence sur les défis posés par le projet, mais aussi sur ses éléments moteurs, a conduit à la création d'une plate-forme de collaboration et de communication ouverte. En outre, notre obstination à trouver des solutions uniques et créatives nous a permis d'obtenir de grands résultats, insoupçonnés au démarrage du projet. Au fil de notre engagement de sept ans dans le projet, sa conception et sa portée ont changé plusieurs fois, ce qui a permis de le préciser et d'optimiser les résultats. BC Hydro, les Premières Nations de la région et la communauté peuvent être fières du chemin accompli ensemble. C'est en incluant les autres intervenants que BC Hydro y est parvenue.

Pour de plus amples renseignements

Stephen Watson

Responsable des communications, Projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart

BC Hydro

steve.watson@bchydro.com

⁷ Résultats fondés sur 220 appels téléphoniques sélectionnés de manière aléatoire.

Mine Red Chris

Contexte

La mine Red Chris est une mine d'or et de cuivre exploitée par Red Chris Development Company Ltd. (RCDC), située à 80 km au sud du lac Dease et à 18 km à l'est du village d'Iskut, au nord-ouest de la Colombie-Britannique. Le certificat d'évaluation environnementale (CEE) de la province n° M05-02 a été délivré le 21 juillet 2005, et le permis n° M-240 en vertu du *Mines Act* (MA) et les autres permis de construction le 4 mai 2012.

Le 12 juin 2015, Imperial Metals a reçu un permis modifié dans le cadre de l'*Environmental Management Act* (EMA), en remplacement de l'ancienne autorisation à durée limitée. Ce permis autorise Red Chris à évacuer les résidus dans les installations d'entreposage des résidus, puis à déverser l'eau de ces installations en respectant les recommandations sur la qualité de l'eau. RCDC a collaboré étroitement avec le Conseil central Tahltan et les ministères de l'Environnement et de l'Énergie et des Mines de la province eu égard aux modalités du permis.

Le 19 juin 2015, Red Chris a reçu une modification de son permis du MA en vertu de laquelle l'exploitation de la mine est autorisée. Red Chris est sous contrôle d'Imperial Metals, à qui appartient également Mount Polley. Suscitant de nombreuses inquiétudes, de la question des Premières Nations de la région à celle des bassins versants transfrontaliers et régionaux qui alimentent l'Alaska, la mine Red Chris fait naître un débat des deux côtés de la frontière.

Description des mesures mises en œuvre

Les installations d'entreposage des résidus de Red Chris ont fait l'objet de trois examens indépendants, afin d'étudier les questions d'infiltration et de conception. Red Chris et ses sociétés de conseil ont assuré à la province avoir procédé à un examen exhaustif de l'hydrogéologie souterraine de l'emplacement et apporté les ajustements conformément aux recommandations externes.

- Le dernier examen, effectué par Klohn Crippen Berger (KCB) et financé par Imperial Metals, conformément à l'entente avec le Conseil central Tahltan, date de 2014. KCB est la firme d'ingénierie indépendante choisie par le Conseil central Tahltan pour étudier la conception des installations d'entreposage des résidus de Red Chris.
- Red Chris possède son propre Comité d'examen indépendant des résidus miniers, qui se réunit régulièrement pour aborder le sujet des installations d'entreposage des résidus, et dont les membres ont été choisis à la fois par le Conseil central Tahltan et RCDC.

Résultats

- Le 19 avril 2015, la nation Tahltan a annoncé que ses membres acceptent une entente de cogestion avec Imperial Metals et Red Chris. L'entente a été approuvée à 86,9 p. 100 par les votants tahltans. Cette entente unique garantit à la nation Tahltan de pouvoir surveiller les problèmes environnementaux liés à la mine. Elle garantit également des possibilités de formation et de carrière pour les membres de la nation Tahltan, ainsi qu'une entente de répartition.

- Red Chris, dont la construction nécessite un investissement de 680 millions de dollars et dont la durée de vie est estimée à 28 ans, emploiera à temps plein 300 personnes.

Leçons retenues

- Depuis le début de l'évaluation environnementale jusqu'à la période d'exploitation actuelle, en passant par l'obtention des permis, les membres de la nation Tahltan, la province et RCDC ont collaboré à plusieurs stratégies de gestion conjointes, qui leur ont permis de mieux comprendre les enjeux en matière de faune, d'hydrologie, de qualité de l'eau et d'exploitation globale de la région, dans le but d'élaborer de meilleurs plans de gestion et de prendre soin de la ressource pour les générations futures.
- L'intégration des Tahltans à toutes les phases du processus a permis de créer un partenariat entre la nation Tahltan, la société et le gouvernement. Ce partenariat a permis d'atteindre un équilibre entre le développement durable et la capacité à offrir des emplois et des possibilités de formation.

Pour de plus amples renseignements

Michelle Hynes

Analyste principale des politiques

Ministère de l'Énergie et des Mines, gouvernement de la Colombie-Britannique

Michelle.Hynes@gov.bc.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Tahltan – Entente de Red Chris – tahltan.org/category/red-chris/

Mine Red Chris – imperialmetals.com/our-operations-and-projects/operations/red-chris-mine/overview

Projet d'exploitation de la mine Halfmile

Contexte

Depuis les années 1960, la société Trevali Mining exploite la mine Halfmile, un gisement de sulfures massifs volcanogènes. Le projet est situé à 70 kilomètres au nord-ouest de la ville de Miramichi et à 60 km au sud-ouest de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, et à environ 20 km à l'ouest de la mine fermée de Heath Steele.

La mine se trouve dans un environnement très sensible situé entre deux bassins versants importants, dont celui de la rivière Miramichi Nord-Ouest, reconnu pour ses stocks de saumon. Pour réaliser le projet, l'entreprise a adopté une approche consistant à réduire le plus possible les répercussions à la surface en menant des activités souterraines de petite envergure et à engager un dialogue avec les groupes autochtones, les intervenants et le gouvernement. Les plans ne prévoyaient aucun traitement du minerai sur le site ni aucun entreposage permanent des roches stériles à la surface. Par ailleurs, ils prévoyaient un entreposage limité du minerai à la surface et l'acheminement de toutes les eaux de ruissellement vers un bassin versant moins vulnérable. Tous les rejets du site ont été contrôlés, et le procédé de pointe de traitement de l'eau Veolia a été utilisé pour assurer le respect des directives rigoureuses du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Aux fins d'une gestion des sols respectueuse de l'environnement, toutes les roches stériles ont été soumises à un échantillonnage et à un triage systématiques et rigoureux en vue de leur utilisation comme remblai souterrain. Le minerai a été transporté par camion à une usine de broyage hors site.

Une fois toutes les approbations obtenues, les travaux de construction ont débuté en 2011, alors que l'exploitation minière et le transport par camion du minerai ont débuté en janvier 2012. Comme condition préalable à l'approbation, l'entreprise a fourni les fonds pour la mise en poste d'un inspecteur en environnement du gouvernement ayant pour tâches principales de surveiller les activités sur place et d'établir des directives relatives aux questions environnementales, ce qui a grandement amélioré la communication avec les organismes de réglementation. Pendant plusieurs mois, le minerai a été transporté par camion à l'usine de concentration de la mine Brunswick (Xstrata), mais la production a été suspendue en août 2012 alors que Trevali Mining examinait d'autres façons de broyer le minerai. Les brèves activités minières ont été jugées comme une réussite, et l'entreprise entretient le site aux fins de la production future.

Description des mesures mises en œuvre

Avant l'approbation du projet en 2011, des consultations ont été activement menées auprès des communautés autochtones Mi'kmaq, ce qui a conduit à la conclusion d'un protocole d'entente avec neuf bandes pour l'intégration de ce qui suit : possibilités d'emploi associées à un objectif d'au moins 20 p. 100 de la main-d'œuvre (y compris toute passation de marché), avantages financiers, embauche d'un administrateur des avantages Mi'kmaq afin de déterminer et de promouvoir les possibilités pour les Premières Nations, programme d'emploi d'été des étudiants et bourses d'études. En collaboration avec le gouvernement et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Miramichi), l'entreprise a aussi élaboré un programme commun d'exploitation minière à l'intention des Premières Nations et a ensuite embauché les diplômés. L'entreprise a ouvert un bureau à Miramichi et maintenu un dialogue positif avec les organismes de réglementation du gouvernement, les politiciens, les organismes communautaires et les œuvres de charité.

Résultats

Même si le projet d'exploitation minière souterraine de petite envergure était mené dans un endroit vulnérable, l'approche d'exploitation a été utilisée avec succès grâce à l'établissement d'excellentes relations de travail avec les Premières Nations, le gouvernement et la communauté locale. Jusqu'à maintenant, les activités propres et sécuritaires du projet constituent un modèle efficace pour les activités minières futures, tout en conférant à l'entreprise une bonne réputation en ce qui concerne les autres projets qu'elle réalise dans la province.

Leçons retenues

Les entreprises de mise en valeur des ressources qui consultent les communautés des Premières Nations dès le début du processus d'exploitation, et qui parviennent à une entente avant que le gouvernement ne procède à la délivrance des permis évitent les retards possibles dans ce processus d'examen. De plus, l'obtention de l'approbation sociale grâce à d'importantes consultations entre les Autochtones et l'industrie facilite considérablement l'obligation de consulter l'État. Dans une région où les Premières Nations commencent tout juste à faire valoir leurs droits relativement à l'extraction minière, et où la feuille de route pour les consultations et la conclusion d'une entente n'est pas claire ni éprouvée, il importe que les entreprises agissent de façon proactive pour obtenir un soutien et établir un respect mutuel.

L'approche consciencieuse et proactive en matière de gestion environnementale, qui repose sur une collaboration harmonieuse avec l'inspecteur du gouvernement, a permis d'établir un climat de confiance entre l'entreprise, les organismes de réglementation du gouvernement et les organisations non gouvernementales régionales.

Pour de plus amples renseignements

John Griggs, ing., M.B.A.

Gestionnaire, Exploitation minière et ressources minérales

Développement de l'énergie et des ressources, gouvernement du Nouveau-Brunswick

John.Griggs@gnb.ca

Teck Resources Limited – Fermeture du projet d'exploitation de la mine Duck Pond

Contexte

Le projet d'exploitation de la mine de cuivre et de zinc Duck Pond, réalisé par Teck Resources Limited à 30 km au sud-est de Millertown, à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L), a officiellement pris fin le 30 juin 2015. La mine a permis la production de cuivre et de zinc concentrés dès 2007 et les réserves minérales ont été épuisées après huit ans, durée de vie prévue au départ pour la mine. À son apogée, l'exploitation minière employait 400 personnes dans l'ensemble de la province, et la majorité d'entre elles provenaient de la région de la vallée des Exploits, qui comprend les communautés de Badger, de Buchans, de Buchans Junction, de Millertown et de Grand Falls-Windsor.

Le projet regroupait deux petites mines à ciel ouvert, une mine souterraine, une usine de concentration traitant 1 900 tonnes de minerai par jour (broyeur), des installations destinées aux résidus et un campement pouvant accueillir 100 employés. Les concentrés de minerai étaient transportés par camion vers une installation d'entreposage et d'expédition à St. George's, puis vendus à des fonderies en Amérique du Nord et à l'étranger.

La restauration de la mine a débuté en 2015 et sera achevée en 2018. Elle sera suivie d'une période de surveillance.

La mine a grandement contribué à l'économie locale et provinciale, et on s'inquiétait des répercussions qu'aurait sa fermeture sur les communautés et les personnes touchées. De plus, comme pour tout projet d'exploitation minière, la réhabilitation du site s'avère nécessaire pour régler les préoccupations environnementales possibles et atténuer les effets sur l'environnement et problèmes de sécurité éventuels. Par conséquent, Teck a comme objectif d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement et la communauté tout en travaillant à la mise en œuvre fructueuse du plan de fermeture et de réhabilitation de la mine.

Teck a agi de manière sûre et socialement responsable pendant toute la durée de vie de la mine, ce qui a favorisé chez le public une confiance qui s'est maintenue lors de la fermeture et du début de la réhabilitation du site.

Les communautés locale, provinciale, nationale et internationale surveillent les sociétés minières afin d'évaluer non seulement l'approbation sociale qu'elles obtiennent individuellement, mais aussi celle qu'obtient l'industrie dans son ensemble. Les fermetures de mine sont donc évaluées sur le plan de la sécurité et des répercussions environnementales, sociales et économiques. Si une société ne se conforme pas aux normes d'un niveau acceptable dans l'un ou l'autre de ces domaines, la confiance du public en sera ébranlée.

Des activités positives liées à la fermeture et à la réhabilitation des mines aident les sociétés minières à gagner la confiance du public, laquelle est indispensable pour obtenir l'approbation sociale nécessaire à l'exploitation des ressources dans les communautés locales comme dans la province. Les activités de fermeture de Teck représentent un modèle efficace pour les prochaines fermetures de mine, modèle permettant d'améliorer la

crédibilité auprès des intervenants.

Description des mesures mises en œuvre

CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

En vertu de la *Loi sur les mines*, Teck a présenté en 2006 au ministère des Ressources naturelles un plan de fermeture et de réhabilitation décrivant la procédure de réhabilitation du site à la suite de la fermeture de la mine. Un processus de mise à jour du plan s'est déroulé de 2012 à 2014, bien avant la fermeture de la mine. Il a été examiné et approuvé par le ministère des Ressources naturelles ainsi que par d'autres ministères et conseils et organismes gouvernementaux concernés et chargés de la réglementation. Conformément à la législation, Teck a également fourni une garantie financière visant l'intégralité du coût estimé pour la réhabilitation du site de la mine de Duck Pond.

Teck a également effectué, en octobre 2013, une évaluation des conséquences sociales de la fermeture conçue dans le but de cerner les principaux risques et conséquences sociales pour les communautés d'intérêt. L'évaluation soulignait que Teck collaborerait avec les communautés d'intérêt (employés, communautés, fournisseurs, autres organisations) en vue de planifier et d'atténuer les répercussions négatives de la fermeture de la mine et que la société avait également pris l'engagement de collaborer avec les communautés d'intérêt pendant une certaine période après la fermeture.

COMITÉ MIXTE DE LA FERMETURE

Au printemps 2015, avant la fermeture de la mine, le Comité mixte de la fermeture de la mine Duck Pond a été formé afin d'offrir un cadre officiel pour la réalisation concertée du plan de remise en état et de fermeture approuvé en temps opportun et de manière efficace et exhaustive. Le Comité mixte de la fermeture a pour but d'assurer la surveillance de la fermeture de la mine Duck Pond en examinant les conceptions et les plans pour chacun des aspects du processus de fermeture, en veillant à ce que les critères appropriés aient été établis et, en fournissant le personnel et la contribution qui s'imposent.

Le Comité est composé de représentants de Teck, des ministères provinciaux des Ressources naturelles et de l'Environnement et de la Conservation, de même que d'Environnement Canada. Les ministères provinciaux de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences avancées et de la Santé et sécurité au travail, de même que le ministère fédéral des Pêches et Océans et Transports Canada sont invités à participer en assistant aux réunions et peuvent surveiller les activités du comité en recevant les documents du Comité.

MOBILISATION DES EMPLOYÉS

Des assemblées régulières à l'intention de tous les employés ont été tenues chaque trimestre pour veiller à ce que chacun d'entre eux comprenne le processus de fermeture, y compris le moment choisi et le calendrier prévu, de même que les travaux qui seront nécessaires au cours des mois qui précéderont la fermeture de la mine et après la fermeture comme telle. Ces assemblées ont donné l'occasion aux employés d'exprimer leurs préoccupations et de poser des questions à propos du processus de fermeture et d'y contribuer.

MOBILISATION DU PUBLIC

Le Comité mixte de la fermeture, dirigé par Teck et le ministère des Ressources naturelles, a présenté une série d'exposés visant à informer les communautés et les intervenants locaux des activités de fermeture prévues au site minier Duck Pond. Cet engagement communautaire donne l'occasion d'établir un dialogue ouvert entre les parties intéressées et la société et il se poursuivra au fur et à mesure que les activités de remise en état progresseront.

Les intervenants ont été invités aux séances au moyen de la correspondance directe, d'annonces publicitaires et d'avis aux communautés locales. Les conseils municipaux des communautés touchées, les associations de gens d'affaires locales et les entreprises touchées connues ont été invités au moyen de la correspondance directe.

MESURES DE SOUTIEN À L'EMPLOI

Les coupures d'emplois à la mine se sont échelonnées sur une période de huit semaines, du 30 juin au 31 août 2015. Teck a entrepris un certain nombre de mesures pour offrir de l'aide à l'emploi à ceux qui sont touchés par la fermeture de la mine, notamment : soutenir les employés dans leur démarche visant à obtenir leur certification en vertu du programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne, pour les aider à se trouver un emploi dans une autre mine; collaborer avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences avancées en vue de mettre en œuvre une mesure d'ajustement pour aider les travailleurs touchés à se trouver un nouvel emploi et à se prévaloir des possibilités de recyclage professionnel; cerner des possibilités d'emploi éventuel dans d'autres secteurs d'activité de Teck; collaborer avec d'autres sociétés minières (locales et nationales) en vue de cerner des possibilités pour les travailleurs déplacés.

Résultats

Les assemblées publiques ont servi à s'assurer que les communautés touchées par la fermeture de la mine étaient tenues au courant des activités de remise en état prévues à la mine, à fournir de l'information concernant l'avenir du site minier et des actifs connexes et les raisons derrière l'activité propre à la fermeture et à la remise en état, de même que la situation future des mesures de soutien des programmes communautaires par la société.

Durant les assemblées publiques, certains représentants de la communauté ont exprimé leur gratitude à l'égard du soutien obtenu de la part de l'exploitation minière.

Un sondage de suivi des communications a été distribué aux administrations municipales et aux fournisseurs de services dans les communautés touchées. Les résultats du sondage ont montré un niveau élevé d'approbation des mesures de communication de Teck durant ses années d'exploitation.

La démonstration d'une surveillance adéquate de la remise en état de la mine et l'information transmise aux intervenants locaux ont permis à la société d'obtenir l'appui de ses plans.

Leçons retenues

Pour obtenir un permis social d'exploitation, un objectif d'entreprise clé devrait être d'établir et d'entretenir de solides relations communautaires tout au long du cycle de vie de la mine.

Pour obtenir la confiance du public, la mobilisation du public est nécessaire puisque les intervenants veulent être informés à propos non seulement des plans d'aménagement du promoteur jusqu'à la fermeture, mais aussi des activités et des travaux menés à terme.

Les intervenants auront davantage confiance aux entreprises perçues comme des entreprises qui fonctionnent non seulement dans le cadre des normes établies par la réglementation, mais qui adoptent également

des mesures proactives qui visent à protéger tous les environnements (physique, social, économique) et à améliorer nos communautés et la vie des gens qui y vivent.

Pour de plus amples renseignements

Alex Smith

Directeur, Exploitation minière

Ministère des Ressources naturelles, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

asmith@gov.nl.ca

Efforts de mobilisation de la Société de gestion des déchets nucléaires en ce qui a trait au Plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié

Contexte

Le Plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié a été contesté lorsque, suite à plusieurs décennies de travaux techniques et d'une évaluation environnementale effectuée dans les années 1990, la Commission Seaborn a formulé la conclusion suivante :

« Rien ne prouve que le concept d'EACL concernant le stockage en formation géologique profonde jouit d'un large soutien du public. Le concept, dans sa forme actuelle, ne possède pas le niveau d'acceptabilité nécessaire pour être adopté comme approche du Canada en vue de la gestion des déchets de combustibles nucléaires ». [Traduction]

En 2002, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* comme fondement d'une approche renouvelée. La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a été mise sur pied et s'est vue confier le mandat de mobiliser les Canadiens et les Autochtones sur la meilleure méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La SGDN a depuis été mandatée de mettre en œuvre le plan de gestion adaptative progressive (GAP) choisi par le gouvernement en 2007, y compris le choix de l'emplacement pour le dépôt en formation géologique profonde du carburant irradié.

Gagner le respect et la confiance des Autochtones et des autres Canadiens a été un élément central des travaux de la SGDN depuis 2002. Il sera crucial de permettre la réalisation de progrès en ce qui concerne le plan canadien de gestion sécuritaire de la dernière partie du cycle du combustible nucléaire.

Description des mesures mises en œuvre

Durant l'étude des options de gestion du carburant nucléaire irradié pour 2002-2005, la SGDN a obtenu la participation de chaque province et territoire. Un dialogue de trois ans était conçu pour solliciter la participation à chaque étape : les questions à poser et leurs réponses; les objectifs prioritaires; les options techniques qui doivent être étudiées et l'évaluation des options. La portée de l'effort de mobilisation de la SGDN était vaste : un dialogue national avec les citoyens sur les valeurs; une table ronde sur l'éthique; des dialogues avec les Autochtones; des dialogues multipartites; des discussions publiques; des dialogues par voies électroniques et des ateliers.

En 2008-2009, la SGDN a dirigé les efforts de mobilisation visant à élaborer, de façon concertée, le processus de sélection d'un emplacement. Le dialogue a été amorcé en sollicitant des commentaires sur les principes et les priorités concernant un processus de sélection d'un emplacement. Il comprenait l'examen d'un processus provisoire de sélection d'un emplacement. La participation a été grande, marquée par des groupes de citoyens, des dialogues avec des leaders d'opinion, des dialogues avec les Autochtones et des séances d'information publiques.

La participation demeure le fondement du processus de sélection d'un emplacement. En 2010, la SGDN a lancé le processus volontaire de sélection d'un emplacement. Dans chaque région visée par la sélection d'un emplacement, la SGDN a dorénavant engagé le dialogue avec les communautés qui participent au processus pour en savoir davantage, de même qu'avec les communautés municipales, des Premières Nations et des Métis dans la région et le secteur élargi. Des fonds et du soutien pour le renforcement des capacités sont fournis aux communautés afin qu'elles puissent apprendre des choses à propos du projet et prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à leur participation. Des journées portes ouvertes, des rencontres avec les aînés, des experts indépendants et d'autres possibilités d'apprentissage sont offertes. La SGDN a une présence locale et les communautés jouent des rôles actifs dans le façonnement et la participation aux dialogues communautaires et aux plans de travail sur le terrain. La SGDN est déterminée à ce que l'emplacement sélectionné pour le projet soit un emplacement sécuritaire, hébergé par un hôte consentant et qui obtient la participation de la communauté intéressée, les communautés des Premières Nations et des Métis de la région travaillant en partenariat pour le mettre en œuvre.

Depuis sa mise sur pied en 2002, la SGDN a mobilisé les membres des Premières Nations et les Métis pour qu'ils prennent part au dialogue et au façonnement des études et des plans liés au programme du Canada. La SGDN a établi un Conseil des aînés et des jeunes pour offrir de l'orientation concernant l'application des systèmes de connaissances autochtones dans les travaux de la SGDN et prodiguer des conseils sur l'établissement de bonnes relations avec les communautés autochtones. En plus de la participation des communautés, les accords conclus par la SGDN avec des organismes autochtones nationaux, provinciaux et régionaux favorisent une grande participation, le renforcement des capacités et la mise en commun de l'information.

Résultats

Les efforts de mobilisation de la SGDN de 2002 à 2005 a entraîné la création du plan privilégié de gestion à long terme du carburant nucléaire irradié : le plan de gestion adaptative progressive reflète le terrain d'entente exprimé par les Autochtones et les autres Canadiens – autant en ce qui a trait à la méthode, ainsi qu'à une chose importante : les modalités et conditions liées à une mise en œuvre socialement acceptable.

Le résultat des dialogues de 2008-2009 a été un processus accepté comme une base équitable, socialement acceptable en ce qui a trait au choix d'un emplacement pour le dépôt du carburant irradié. Le processus reflétait la contribution des organismes municipaux et autochtones, de l'industrie et d'un éventail d'intérêts.

Le lancement du processus volontaire de sélection d'un emplacement de 2010 a suscité une forte réponse : en 2012, 22 communautés de l'Ontario et de la Saskatchewan participaient au processus. Le nombre de régions à l'étude avait été réduit au moyen d'évaluations, les études étant dorénavant axées sur neuf régions en Ontario. Les communautés demeurent intéressées et maintiennent leur participation. On dénote une participation active et croissante des communautés des Premières Nations et des Métis et la participation d'organismes autochtones provinciaux et nationaux régis par un traité. La SGDN continue d'être guidée par les aînés dans son travail.

Le Canada demeure l'un des rares pays qui obtiennent du succès avec la direction d'un processus volontaire de sélection d'emplacement pour un dépôt du carburant nucléaire irradié et fait l'objet d'un intérêt international marqué.

Leçons retenues – Ce qui a appuyé le progrès

- Un engagement ferme vis-à-vis de la collaboration : s'organiser, dans le cas de la conception de plans et de processus, pour que le programme reste en harmonie avec les attentes sociétales en constante évolution. On sollicite régulièrement des commentaires et les programmes sont adaptés en fonction de ceux-ci.
- La transparence et l'engagement sont des éléments cruciaux pour établir un lien de confiance.
- La SGDN s'est engagée à adapter les plans en réponse aux nouvelles priorités d'apprentissage ou sociales. Offrir une approche holistique en ce qui a trait à l'évaluation mettant en cause des communautés participant aux travaux sur le terrain et aux études du bien-être communautaire et solliciter des conseils issus des connaissances autochtones.
- Séances d'information préliminaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire avec les communautés au sujet de la sécurité. Habilitier les communautés à apprendre et à prendre des décisions éclairées à propos de leur participation.
- Traiter les communautés comme des partenaires; reconnaître leurs contributions à une importante initiative nationale.

Pour de plus amples renseignements

Kathryn Shaver

Vice-présidente, Engagement et sélection d'un site pour la GAP

Société de gestion des déchets nucléaires

kshaver@nwmo.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Voir le site nwmo.ca pour consulter des rapports présentés au ministre des Ressources naturelles : le *Rapport d'étude final de 2005* et les *Rapports triennaux* publiés pour les périodes de 2008 à 2010 et de 2011 à 2013.

Élaboration de la politique sur l'uranium du gouvernement du Nunavut

Contexte

De l'uranium a été découvert dans le bassin de Thelon (région de Kivalliq), au Nunavut dans les années 1970 et le potentiel de développement a été étudié de façon intermittente depuis les années 1980. En 2006, la société AREVA Resources a rouvert le projet Kiggavik suspendu précédemment et présenté une proposition de projet à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) en 2008. En février 2010, le projet a été renvoyé par le ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada pour examen aux termes de la partie 5 en vertu de l'article 12 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Alors que l'évaluation du projet Kiggavik évoluait vers l'établissement de la portée du projet et l'élaboration de lignes directrices, deux pétitions demandant la tenue d'une enquête publique sur la mise en valeur de l'uranium ont été présentées au gouvernement du Nunavut par les communautés concernées. Reconnaisant que le Nunavut héberge d'importants gisements d'uranium, le rôle crucial que joueraient la confiance du public vis-à-vis de l'uranium et les méthodes d'extraction d'uranium dans le développement ou le rejet de cette industrie, a été déterminé. En réponse à tout cela, la première ministre Eva Aariak a pris l'engagement de tenir un forum public sur l'extraction d'uranium au Nunavut.

Description des mesures mises en œuvre

Le gouvernement du Nunavut a entrepris des efforts sur deux fronts pour restaurer la confiance du public vis-à-vis de l'extraction d'uranium. Premièrement, il a commandé un rapport officiel afin de fournir des renseignements concrets à la communauté de Nunavummiut pour l'aider à mieux comprendre ce qu'est l'uranium et la façon dont on le gère habituellement. Le rapport, intitulé *Uranium in Nunavut Review* (examen de l'uranium au Nunavut) a été publié en février 2011. À la suite du rapport, le gouvernement a cherché à connaître l'opinion des membres de la communauté de Nunavummiut. Des forums publics ont été élaborés par un comité directeur composé de représentants de plusieurs ministères du gouvernement du Nunavut. Les forums ont été tenus à Cambridge Bay, Baker Lake et Iqaluit. Chaque forum était une activité de deux jours et comprenait une journée portes ouvertes, une présentation d'experts et une occasion pour le public d'exprimer ses points de vue et poser des questions aux experts du groupe de discussion. Les gens à l'échelle du territoire étaient également invités à faire parvenir leurs questions et commentaires par téléphone, télécopieur, courriel, transmission à partir du site Web ou la poste. Les résultats des forums publics ont été résumés dans un rapport intitulé *Public Forum on Uranium Summary Report* (rapport sommaire du Forum public sur l'uranium), paru en septembre 2011.

Cent sept (107) membres du public ont participé au processus consultatif en prenant la parole aux forums publics ou en fournissant des commentaires dans les boîtes de dépôt, ou encore en transmettant des observations par courriel, sur le site Web ou par téléphone. Le processus consultatif n'était pas censé tenir lieu de sondage d'opinion pour mesurer l'appui ou l'opposition du public à l'exploitation de l'uranium. Il s'agissait plutôt d'un forum organisé à l'intention des Nunavummiuts, pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations en connaissance de cause et que le gouvernement puisse élaborer une politique permettant d'y donner suite et de rétablir la confiance du public à l'égard de la question.

Résultats

En 2011, le gouvernement du Nunavut a publié sa politique concernant l'uranium, dans laquelle il a formulé cinq principes à respecter pour que l'exploration et l'exploitation de l'uranium profitent de l'appui du gouvernement :

1. L'uranium extrait au Nunavut devra être utilisé à des fins pacifiques et respectueuses de l'environnement.
2. Les Nunavummiuts doivent être les principaux bénéficiaires des activités de développement liées à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium.
3. La santé et la sécurité des travailleurs participant au développement des gisements d'uranium ainsi que de tous les Nunavummiuts doivent être protégées conformément aux normes nationales en vigueur au Canada.
4. Les normes environnementales devront être respectées lors de l'exploration et l'exploitation de l'uranium, tout particulièrement en ce qui a trait aux terres, aux ressources hydriques et aux ressources fauniques.
5. L'exploration et l'exploitation de l'uranium doivent recevoir l'appui des Nunavummiuts, tout particulièrement des communautés situées à proximité des sites d'exploration et d'exploitation.

Les principes énoncés dans la politique résultent directement des préoccupations exprimées au cours des consultations et transmises dans les rapports.

Leçons retenues

La CNER a tenu l'audience finale sur le projet d'exploitation d'uranium de Kiggavik d'Areva Resources à Baker Lake, en mars 2015. Elle s'est déroulée sur deux semaines. La première a porté sur les composantes techniques du projet et la seconde a permis à des représentants de la communauté de Kivalliq de poser des questions à la société, aux organismes de réglementation et à d'autres intervenants.

La majorité des communautés de Kivalliq ont en fin de compte décidé de ne pas soutenir le projet, et à la fin de l'examen, la CNER a recommandé que le projet ne soit pas poursuivi pour le moment. Toutefois, l'opposition ne tournait pas autour des principes énoncés dans la politique du gouvernement du Nunavut sur l'uranium, mais plutôt sur une date de démarrage incertaine du projet, sans doute un problème technique. Dans une certaine mesure, un tel constat confirme que les efforts déployés pour comprendre les inquiétudes du public et en tenir compte dans la politique publique ont eu une incidence mesurable. Il convient de noter que les commentaires des communautés ont largement influencé la décision de la CNER. Pour l'avenir, le gouvernement du Nunavut est d'avis que l'énoncé de politique sur l'uranium demeure efficace, mais que la confiance du public est une question dynamique qui doit être abordée à plusieurs niveaux et de manière permanente.

Pour de plus amples renseignements

Lou Kamermans

Gestionnaire, Évaluations et règlements environnementaux

Ministère du Développement économique et des Transports, gouvernement du Nunavut

lkamermans@gov.nu.ca

uranium.gov.nu.ca/

Comités de surveillance socioéconomique régionaux du Nunavut

Contexte

Les projets d'exploitation des ressources au Nunavut présentent le risque d'avoir des effets importants sur l'environnement socioéconomique dans les communautés avoisinantes. Un projet donne accès à des possibilités d'emploi et de formation qui autrement sont très limitées dans de nombreuses communautés, tout en pouvant avoir des conséquences sociales indésirables. Un certificat de projet délivré pour un projet approuvé par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) peut contenir un ensemble de conditions visant à renforcer les retombées et à réduire au minimum les répercussions du projet. Les conditions peuvent prévoir l'établissement d'un programme de surveillance assorti de responsabilités précises pour différents intervenants. La surveillance est une nécessité pour déterminer si les changements prévus se produisent et si des effets imprévus se manifestent, et pour s'assurer que les sociétés prennent des mesures pour atténuer les effets néfastes, le cas échéant.

La participation des communautés avoisinantes au processus de surveillance est un facteur qui peut influencer la confiance du public et sa perception des projets d'exploitation des ressources au Nunavut. Les communautés absorbent les changements directs et attribuables à un projet qui se produisent dans l'environnement socioéconomique et il est par conséquent primordial qu'elles participent d'une manière valable à la surveillance. En faisant réellement participer les communautés au processus de surveillance, il est possible de dissiper leurs inquiétudes grâce à des mises à jour régulières sur les retombées et la gestion des incidences. Toutefois avant 2007, il n'existait pas de mécanisme établi permettant aux intervenants et aux représentants des communautés de discuter de l'exploitation des ressources et des retombées socioéconomiques et des incidences en découlant.

De 2002 à 2007, l'investissement de l'industrie et le nombre de projets d'exploration se sont accrus chaque année. En prévision des nombreux projets réalisés dans la même région, qui présentent des conditions socioéconomiques qui se chevauchent, le gouvernement du Nunavut, en collaboration avec le gouvernement du Canada, a amélioré la surveillance socioéconomique dans le territoire. La nouvelle approche met l'accent sur la participation des communautés, ce qui a amélioré la confiance du public dans les projets d'exploitation des ressources au Nunavut.

Description des mesures mises en œuvre

En 2007, le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada ont créé des comités de surveillance socioéconomique, qui apportent une dimension régionale à la surveillance socioéconomique des grands projets d'exploitation des ressources au Nunavut. Les comités de surveillance socioéconomique se composent de représentants des communautés de chaque hameau régional et d'autres intervenants majeurs touchés par les projets, dont les organismes gouvernementaux, les promoteurs industriels et les associations régionales inuites. Par ailleurs, à chaque réunion de comités de surveillance socioéconomique sont invités un aîné et un représentant des jeunes de la communauté hôte, et les membres du comité de surveillance socioéconomique peuvent alors entendre les points de vue de différentes générations. Le ministère du Développement économique et des Transports du gouvernement du Nunavut coordonne et préside les réunions des comités de surveillance socioéconomique, et il assume les dépenses pour qu'un délégué de chaque communauté, habituellement le maire, assiste aux réunions.

Résultats

Les comités de surveillance socioéconomique ont mis en place un processus efficace et responsable de surveillance socioéconomique en amenant des représentants des communautés et de l'industrie à collaborer pour remplir les conditions énoncées dans les certificats de projet. Les réunions annuelles permettent aux communautés de recevoir des mises à jour régulières sur les projets et de surveiller les changements apportés à l'environnement socioéconomique, tout au long de la durée des projets d'exploitation des ressources.

Une approche régionale relativement à la surveillance socioéconomique donne à chacun des trois comités de surveillance socioéconomique l'occasion d'attirer l'attention sur les préoccupations et les priorités régionales. Le gouvernement du Nunavut a dirigé des activités de mobilisation avec chaque comité de surveillance socioéconomique pour déterminer les secteurs prioritaires et élaborer une méthode de surveillance propre à chaque région. Les données socioéconomiques statistiques recueillies par le gouvernement et l'industrie sont transmises aux comités de surveillance socioéconomique et validées par les représentants des communautés, pour mieux comprendre si les données reflètent avec exactitude l'environnement socioéconomique de chaque communauté. Cette stratégie a donné des résultats positifs. Les communautés sont en mesure de fournir des orientations concernant la surveillance socioéconomique et de veiller à ce que le promoteur respecte les conditions énoncées dans le certificat de projet.

Leçons retenues

Il est important que les communautés aient la possibilité de se réunir directement avec des représentants de l'industrie et des organismes gouvernementaux. Lorsque les communautés peuvent avoir un dialogue ouvert et franc avec l'industrie et le gouvernement, et suivre activement la surveillance socioéconomique régionale, cela renforce la confiance du public.

Aucune organisation ni aucun groupe seul ne peuvent témoigner entièrement de la santé des communautés. La collaboration entre les communautés, le gouvernement et l'industrie permet la collecte et la communication de données à la fois quantitatives et qualitatives aux réunions des comités de surveillance socioéconomique, qui aboutissent à une pleine compréhension de la santé des communautés. La participation active des communautés du Nunavut au processus de surveillance socioéconomique est un grand pas vers l'exploitation responsable des ressources, et elle a renforcé la confiance du public dans l'industrie minière.

Pour de plus amples renseignements

Lou Kamermans

Gestionnaire, Évaluations environnementales et règlements

Ministère du Développement économique et des Transports, gouvernement du Nunavut

lkamermans@gov.nu.ca

NunavutSEMC.com

Fonds pour la participation des Autochtones

Contexte

Il se peut que le public ne fasse pas confiance au gouvernement lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur les ressources dans le meilleur intérêt des peuples autochtones.

Le programme a été élaboré pour aider les communautés autochtones et d'autres groupes à accroître leur connaissance des procédés d'exploration et d'exploitation des minéraux pour faciliter leur participation aux consultations relatives à l'exploitation des minéraux et à d'autres retombées économiques.

En accordant une capacité de participation aux communautés, on démontre l'engagement de l'Ontario à donner aux communautés autochtones les moyens de devenir des participants actifs aux procédés d'exploration et d'exploitation minières.

Le programme montrera au grand public que l'Ontario reconnaît les intérêts des communautés autochtones et leur souhait de bénéficier des retombées découlant des possibilités d'exploitation minière, aux côtés du gouvernement et des promoteurs de l'industrie.

Le manque de capacité de la communauté autochtone a dans le passé nui à sa disposition à soutenir des projets d'exploration minière. Le financement du renforcement des capacités favorise l'établissement de relations et crée des synergies entre l'industrie, le gouvernement et les communautés autochtones.

Description des mesures mises en œuvre

Le ministre du Développement du Nord et des Mines a lancé le Fonds pour la participation des Autochtones pour aider les communautés et les organisations autochtones à participer pleinement aux diverses étapes de l'exploration et de l'exploitation des minéraux, les aider à mieux comprendre le secteur minier et tirer de plus grands avantages des activités liées à l'exploitation minière dans leurs communautés ou à proximité.

En 2016, la Division des mines et des minéraux a lancé un nouveau programme qui a doté d'une structure et de rigueur l'affectation des fonds publics aux communautés autochtones à l'appui de l'exploration et de l'exploitation minières en Ontario. Ce processus aidera le Ministère à mieux évaluer les résultats du financement et à établir un certain nombre de possibilités d'amélioration.

Résultats

Le Fonds pour la participation des Autochtones témoigne de l'engagement de l'Ontario à donner aux communautés autochtones la capacité à tirer profit de l'exploration et de l'exploitation des minéraux dans la province.

Un examen dans un an sera effectué pour déterminer les lacunes et les révisions à apporter pour rationaliser davantage le programme.

Les commentaires officiels reçus à la fois des communautés autochtones et de l'industrie étaient généralement positifs. Une analyse plus poussée doit être menée lors de l'examen dans un an.

Leçons retenues

Elles seront déterminées après que l'examen du programme prévu dans un an sera terminé.

Pour de plus amples renseignements

Stephanie Rocca

Coordonnatrice des paiements de transfert

Ministère du Développement du Nord et des Mines, gouvernement de l'Ontario

stephanie.rocca@ontario.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

mndm.gov.on.ca/fr/mines-et-des-mineraux/fonds-pour-la-participation-des-autochtones

Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux

Contexte

La Stratégie veut démontrer aux Ontariens et à l'industrie mondiale de l'exploration minière que l'Ontario a un plan directeur pour la croissance du secteur au cours des 10 prochaines années qui fera en sorte que le secteur de l'exploitation des minéraux de la province demeure :

- concurrentiel et novateur;
- sécuritaire et respectueux de l'environnement;
- réglementé efficacement et rentablement;
- florissant et prospère en améliorant la voix des Autochtones et leur participation véritable, et en créant une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le ralentissement économique amène l'industrie à s'interroger sur l'engagement de l'Ontario à soutenir l'exploration et l'exploitation. La Stratégie confirme que l'exploitation minière est toujours un important secteur de l'économie de l'Ontario et une priorité clé du gouvernement qui aidera à faire de l'Ontario un chef de file de l'exploration et de l'exploitation des minéraux. Elle trace la voie à suivre au cours des 10 prochaines années pour amener l'industrie et d'autres intervenants à relever les défis et à améliorer la confiance du public.

L'innovation visée par la Stratégie démontre comment l'exploitation minière peut utiliser des technologies propres aux fins d'exploitation de futures mines. La Stratégie soutient l'industrie tout en procurant aux communautés autochtones des avantages plus grands découlant des activités liées à l'exploitation minière.

L'établissement d'un Programme d'aide aux petites sociétés d'exploration minière a permis de montrer l'engagement de l'Ontario à l'égard du travail de base du secteur minier.

L'exploitation des ressources est assujettie à un certain nombre d'impératifs sociaux et environnementaux permanents ou nouveaux définis dans la stratégie, par exemple la protection de l'environnement, la réduction des effets de l'exploration et de l'exploitation, et la réponse au défi des changements climatiques, ainsi que l'amélioration de la voix des Autochtones et de leur participation au développement économique.

Description des mesures mises en œuvre

Un document de discussion a été publié au cours de l'hiver 2014-2015, soutenu par l'affichage d'un Registre environnemental et suivi par de vastes consultations auprès du public et de l'industrie et d'un programme de mobilisation des Autochtones lancé au printemps 2015 dans toute la province de l'Ontario.

L'Ontario a pu instaurer un dialogue avec l'industrie canadienne de l'exploration minière (dont l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs), des sociétés minières qui mènent des activités en Ontario, l'Ontario Mining Association, l'Ontario Prospectors Association et ses sous-associations régionales, le milieu universitaire, les municipalités du Nord de l'Ontario, une organisation de développement économique, des organisations non gouvernementales de l'environnement, à des forums publics tenus à divers endroits dans la province, auxquels des commentaires sur les principaux sujets de discussion ont été sollicités.

- L'Ontario a également invité les Autochtones à participer au renouvellement de la Stratégie d'exploitation des minéraux, en tenant des ateliers particuliers dans plusieurs villes de la province, y compris des activités de sensibilisation ciblées sur la Nation métisse de l'Ontario et sur les Algonquins de l'Ontario.
- La structure du propre site Web du Ministère a aussi permis de solliciter et de recevoir des commentaires de la part du public et de l'ensemble des déclarants intéressés.

Résultats

La Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux a été annoncée et lancée avec succès en décembre 2015, avec un appui solide de l'Ontario Prospectors Association, de l'Ontario Mining Association et de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.

Le vaste processus de consultation et de mobilisation a été bien accueilli par ceux qui y ont participé, et de nombreux éléments des commentaires des intervenants et du public ont été pris en compte et intégrés à la version finale de la Stratégie.

Leçons retenues

Un rapport d'étape (fiche de rendement) a été publié et il a fait état des réalisations de la Stratégie initiale d'exploitation des minéraux, ce qui a accru la confiance du public envers le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) et le respect de ses engagements.

Pour préparer la stratégie renouvelée, le MDNM est entré en communication avec l'industrie, les Premières Nations, les municipalités, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et d'autres intervenants pour obtenir leur contribution au cadre. Le MDNM a également affiché la proposition concernant le registre environnemental de l'Ontario pour recueillir d'autres commentaires du public.

La Stratégie traite des problèmes relevés par l'industrie et les intervenants au cours de la consultation publique initiale et des séances de mobilisation. Le ministère du Développement du Nord et des Mines continue de travailler avec d'autres ministères afin de poursuivre et de mettre en œuvre des initiatives dans le cadre de la Stratégie, qui profiteront aux communautés autochtones ainsi qu'à l'industrie minière. La Stratégie a été bien accueillie par l'industrie, les intervenants et les communautés autochtones.

Pour de plus amples renseignements

Tracey Dawson-Kinnonen

Gestionnaire, Unité du soutien stratégique

Ministère du Développement du Nord et des Mines, gouvernement de l'Ontario

Tracey.Dawson-Kinnonen@ontario.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

La Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux : mndm.gov.on.ca/fr/mines-et-des-mineraux/la-strategie-ontarienne-dexploitation-des-mineraux

Consultations sur le Plan énergétique à long terme de l'Ontario

Au cours de l'été 2013, l'Ontario a tenu des consultations dans le cadre de la mise à jour de son Plan énergétique à long terme (PELT). Ces consultations avaient pour but de mobiliser le grand public et les intervenants en ce qui concerne les enjeux et les sujets clés à inclure dans la mise à jour du PELT, dont le mandat est de veiller à ce que l'Ontario ait un approvisionnement énergétique propre, fiable et abordable.

Contexte

En 2013, l'énergie et l'électricité constituaient un enjeu ayant une incidence sur le portefeuille de plusieurs personnes. Le secteur avait connu des changements importants en une courte période alors que la province a commencé à fermer ses centrales électriques au charbon et à intégrer des milliers de mégawatts d'énergie renouvelable et de gaz naturel. Les plans de remise en état des installations nucléaires étaient encore en cours d'élaboration, ce qui créait de l'incertitude quant à la plus importante source d'électricité de la province, et la province travaillait à l'élaboration d'un nouveau cadre de conservation de l'énergie et de gestion de la demande. Une augmentation des tarifs d'électricité était prévue au cours des années à venir. Les décisions prises concernant le dossier de l'énergie touchaient tous les Ontariens, des contribuables individuels jusqu'à certaines des plus grandes entreprises de la province.

Les consultations dans le cadre du PELT précédent avaient été brèves et plusieurs intervenants considéraient que leurs points de vue n'étaient pas représentés dans le plan qui en a découlé. En 2013, le ministère de l'Énergie de l'Ontario a dû rétablir la crédibilité du processus de consultation afin de renforcer la légitimité du plan qui devait en résulter.

Dans ce contexte, les représentants du ministère de l'Énergie ont parcouru la province à l'été 2013, visitant près d'une douzaine de communautés et tenant des séances privées et publiques afin de déterminer la bonne combinaison de sources d'énergie pour répondre aux besoins de la province pendant de nombreuses années encore.

Description des mesures mises en œuvre

Le principal objectif opérationnel était de faire participer les intervenants, les communautés, les Premières Nations et les groupes autochtones ainsi que les Ontariens à une discussion ouverte, transparente et significative sur les besoins énergétiques de la province. En outre, la province de l'Ontario voulait utiliser ces commentaires pour rédiger un plan qui refléterait l'éventail des conseils reçus grâce à ce processus. On souhaitait aussi vivement s'assurer que ceux qui participaient aux séances puissent observer un lien direct entre leurs propres commentaires et le produit final.

Pour atteindre ces résultats, le gouvernement de l'Ontario a fait des efforts considérables pour adopter un modèle qui mettait l'accent sur un engagement et un dialogue authentiques plutôt que sur la confrontation. En changeant le paradigme de cette façon, le ministère et ses organismes, qui ont également participé, croyaient qu'ils pourraient aider les Ontariens à avoir un plus grand sentiment d'appartenance à l'égard du plan qui en résulterait.

Les publics cibles étaient les suivants :

- les contribuables et les entreprises de l'Ontario;
- les groupes communautaires;
- les municipalités (petites et grandes, urbaines et rurales);
- les services publics locaux;
- les partisans et les opposants des diverses options (p. ex., énergie renouvelable, énergie nucléaire, etc.);
- les fournisseurs, les entrepreneurs et les sociétés productrices d'énergie;
- les membres du grand public, dont le principal point de contact est par leur facture d'électricité mensuelle.

Résultats

- 12 séances régionales;
- 673 intervenants invités ont participé à des tables rondes;
- Plus de 300 membres du public ont assisté à des séances portes ouvertes en soirée;
- 10 séances et réunions avec les Autochtones;
- 250 participants provenant de près de 100 communautés et organisations métisses et des Premières Nations;
- Plus de 1 000 présentations effectuées à l'aide du Registre environnemental et reçues par le ministère de l'Énergie;
- Plus de 2 000 courriels dans le cadre des campagnes de lettres;
- 7 800 personnes ont participé à un sondage en ligne.

Leçons retenues

La province de l'Ontario est fière de l'influence positive de sa stratégie de consultation et d'engagement. En offrant au public, aux intervenants et aux communautés métisses et des Premières Nations la possibilité de s'exprimer, la province de l'Ontario a ouvert la voie à de futurs dialogues concernant les différentes sources d'approvisionnement et le système énergétique de la province.

Pour de plus amples renseignements

John Whytock
Directeur, Communications
Ministère de l'Énergie, gouvernement de l'Ontario
john.whytock@ontario.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

[Plan énergétique à long terme de l'Ontario de 2013](#)

[Communiqué de presse sur le lancement du plan à long terme](#)

Séances de mobilisation des Premières Nations et des Métis sur le PELT (2013)

L'Ontario a tenu des séances de mobilisation sur le Plan énergétique à long terme (PELT) de 2013, dont le mandat est de veiller à ce que l'Ontario ait un approvisionnement énergétique propre, fiable et abordable. Le PELT de 2013 est le processus de mobilisation le plus complet que le ministère de l'Énergie a entrepris à ce jour. Un élément important de ce processus consistait à veiller à ce que les communautés des Premières Nations et des Métis participent et que leurs commentaires soient intégrés.

Contexte

« Vers un bilan équilibré », le Plan énergétique à long terme mis à jour de l'Ontario, est le plan détaillé de la province pour un avenir énergétique sûr, propre, fiable et abordable.

Le PELT de 2010 a jeté les bases du processus de planification du PELT de 2013. Des milliers d'Ontariens ont participé à ce processus qui a contribué à façonner le plan. Les séances de mobilisation sur le PELT de 2013 visaient à s'assurer que les commentaires des communautés des Premières Nations et des Métis étaient entendus et intégrés.

- Le gouvernement de l'Ontario a reconnu que la participation des Autochtones au secteur de l'énergie est l'un des éléments essentiels du développement économique des communautés des Premières Nations et des Métis. L'Ontario comprend également que ces communautés doivent avoir la possibilité de participer d'une manière qui s'harmonise aux besoins et aux intérêts uniques de leur communauté.
- L'Ontario a mis en place un éventail de politiques au cours des dernières années afin d'accroître la participation des communautés autochtones au secteur.
- Il est important que les communautés autochtones participent au processus de planification énergétique à long terme pour plusieurs raisons. L'une des principales raisons tient au fait que les développements énergétiques peuvent avoir une incidence sur leurs droits ancestraux et issus de traités. L'Ontario prend très au sérieux son obligation de consulter les communautés des Premières Nations et des Métis. Le gouvernement s'engage à veiller à ce que les communautés des Premières Nations et des Métis soient consultées quant aux activités énergétiques qui pourraient avoir une incidence sur leurs droits ancestraux et issus de traités.

L'Ontario prévoit miser sur le succès des séances de mobilisation sur le PELT de 2013 lors du prochain processus du PELT.

Description des mesures mises en œuvre

Le ministère de l'Énergie, avec le soutien de l'ancien Office de l'électricité de l'Ontario, a tenu 10 séances et réunions de mobilisation autochtone de juillet à octobre 2013 pour obtenir des commentaires et des perspectives sur l'examen du Plan énergétique à long terme (PELT) de 2013. Les sujets discutés comprenaient les sources d'approvisionnement, la conservation, la transmission, les besoins régionaux et la participation des Autochtones dans le secteur de l'électricité.

Environ 250 personnes de près de 100 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis ont participé à ces séances, qui ont été la principale source de commentaires fournis par les leaders et les groupes autochtones.

Un facilitateur indépendant a été embauché pour toutes les séances avec les communautés des Premières Nations et des Métis. Ce facilitateur a aussi fourni un rapport impartial et neutre résumant les commentaires entendus concernant chaque séance.

Le ministère de l'Énergie a aussi publié un document de discussion sur le PELT dans le Registre environnemental. Quinze (15) soumissions directes ont été reçues de la part de communautés et d'organisations des Premières Nations et des Métis.

Afin d'appuyer la participation des communautés des Premières Nations et des Métis aux réunions relatives au PELT, le coût du déplacement et de l'hébergement d'un maximum de deux personnes par communauté a été couvert.

Une séance de récapitulation a été tenue pour permettre au Ministère de partager les leçons retenues à la suite des séances de mobilisation régionales et pour faire en sorte que le Ministère saisisse avec exactitude les commentaires des communautés.

Résultats

Les représentants des Premières Nations et des Métis ont mis en commun une grande diversité de commentaires et de suggestions, y compris le désir que l'Ontario continue à encourager la participation des communautés des Premières Nations et des Métis aux projets de production et de transmission à l'aide de mesures incitatives, de soutien continu pour le renforcement des capacités, de programmes d'éducation et de financement, de préoccupations au sujet des coûts élevés de l'électricité pour les membres des Premières Nations vivant dans des réserves, ainsi que de soutien pour les programmes de conservation plus généraux.

Les commentaires ont été recueillis durant les séances, à la suite de la soumission directe au Ministère ainsi que par le Registre environnemental. L'information a été compilée et analysée par le personnel ministériel et étudiée attentivement dans le cadre de l'examen du PELT.

À la suite de l'examen de la rétroaction reçue, le PELT mis à jour comprend une section liée spécialement aux communautés des Premières Nations et des Métis, comportant les engagements clés suivants :

- Continuer d'encourager et d'appuyer la participation des Autochtones au secteur de l'énergie à l'aide d'approvisionnements et de programmes, et en particulier, de soutien des partenariats lors de projets importants de transmission;
- Prioriser la connexion des communautés isolées des Premières Nations et le soutien des solutions innovatrices pour la fourniture d'électricité aux communautés où la connexion de la transmission n'est pas économiquement faisable;
- Assurer un dialogue continu et régulier entre le gouvernement de l'Ontario et les communautés des Premières Nations et des Métis.

Leçons retenues

Le niveau de participation aux séances sur le PELT de 2013 a clairement démontré que les Premières Nations de l'Ontario étaient intéressées et mobilisées dans le secteur.

Étant donné la position unique des Premières Nations, une quantité grandissante d'occasions liées à l'énergie peuvent permettre des bénéfices économiques et sociaux à long terme pour les communautés des Premières Nations et des Métis.

Pour les engagements du PELT à venir, l'Ontario prévoit s'appuyer sur la réussite du processus du PELT de 2013 et faire en sorte que les commentaires reçus sur le processus précédent soient intégrés. Cela comprend la réalisation de mobilisation hâtive, la fourniture d'outils et de ressources (y compris de la documentation traduite dans les langues autochtones appropriées), ainsi que la présentation des réussites des Premières Nations et des Métis dans le secteur de l'énergie. Le processus à venir veillera aussi à ce que les jeunes et les aînés soient en mesure de participer de manière significative au processus de mobilisation.

Pour de plus amples renseignements

Samir Adkar

Gestionnaire, Politiques relatives aux réseaux et mini-réseaux

Ministère de l'Énergie de l'Ontario, gouvernement de l'Ontario

samir.adkar@ontario.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

ieso.ca/Pages/Participate/Regional-Planning/default.aspx (en anglais seulement)

Plan énergétique à long terme de l'Ontario : energy.gov.on.ca/fr/ltep/achieving-balance-ontarios-long-term-energy-plan/

Kaminak Gold Corporation/Projet de Coffee Gold

Contexte

Kaminak Gold Corporation (Kaminak) est une entreprise d'exploitation minière qui met actuellement au point son projet de Coffee Gold (le « Projet »), situé dans le district de White Gold, au Yukon. Le projet proposé consiste en une mine d'or à ciel ouvert utilisant le processus de lixiviation en tas au cyanure pour extraire l'or. Une route d'accès reliant la ville de Dawson au site du Projet fait partie du Projet proposé. Kaminak prévoit soumettre une évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (LEESY) en 2016.

Le Projet proposé est situé au sein de plusieurs territoires traditionnels des Premières Nations, y compris :

- Entièrement sur le territoire traditionnel de Tr'on dëk Hwëch'in;
- Des sections se trouvent sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Selkirk et de la Première Nation des Nacho Nyak Dun;
- Dans un secteur où un droit ou un titre ancestral de la Première Nation de White River s'applique.

La mobilisation hâtive des Premières Nations durant l'exploration est une étape essentielle de l'élaboration d'un projet. Cette mobilisation ouvre souvent la voie à une relation à long terme; toutefois, l'importance de la mobilisation durant l'exploration est souvent mise de côté. Souvent, les entreprises effectuant l'exploration ne possèdent tout simplement pas la capacité de mener des activités de mobilisation importantes et cela peut créer de l'appréhension lors des étapes ultérieures du projet minier.

Kaminak a exercé des efforts exemplaires pour une mobilisation hâtive et significative des Premières Nations locales. La collaboration entre Kaminak et les Premières Nations a permis des relations professionnelles mutuellement bénéfiques qui intègrent les connaissances des Premières Nations à la conception du projet.

Description des mesures mises en œuvre

Les activités de mobilisation hâtives et significatives menées par Kaminak comprennent notamment :

- Le financement et la participation à la détermination et à la documentation des sites patrimoniaux et des connaissances traditionnelles concernant le site du projet;
- Des ateliers en continu concernant toutes les étapes du projet;
- De la formation continue et l'emploi de personnel des Premières Nations pour la réalisation d'activités de surveillance environnementale sur le site du projet;
- De la recherche continue avec les Premières Nations concernant les utilisations traditionnelles et les valeurs des Premières Nations dans le secteur du projet. Les résultats seront utilisés pour concevoir la base de référence et les programmes de surveillance opérationnelle du projet;
- Le parrainage et la participation à plusieurs activités au Yukon, y compris le rassemblement de Tr'on dëk Hwëch'in à Moosehide;

- Le partenariat avec la Première Nation de Tr'on dëk Hwëch'in et le Collège du Yukon pour la fourniture de deux « modules » éducatifs environnementaux, qui comprennent un programme de recherche sur le site du projet.

Résultats

Les preuves que Kaminak a établi une solide relation professionnelle avec les Premières Nations comprennent notamment les ententes suivantes :

- En 2013, la Première Nation de Tr'on dëk Hwëch'in et Kaminak ont conclu une entente de coopération relative à l'exploration pour le Projet. L'entente établissait un cadre indiquant que Kaminak et la Première Nation de Tr'on dëk Hwëch'in acceptaient de travailler ensemble pour établir une relation professionnelle positive et mutuellement bénéfique concernant les activités d'exploration de Kaminak.
- En 2014, la Première Nation de White River et Kaminak ont signé une entente de communication et de coopération relatives à l'exploration (l'« entente ») pour le Projet. L'entente établit un processus de mobilisation clair pour les activités comme l'octroi de permis, les engagements envers l'emploi et les occasions d'affaires, et établit un cadre permettant à la Première Nation de White River de soutenir les activités d'exploration de Kaminak.

Leçons retenues

La transparence et le respect de Kaminak envers les Premières Nations ont encouragé de solides relations professionnelles entre l'entreprise et les Premières Nations. Le soutien démontré par les Premières Nations pour le projet sera bénéfique lors des étapes ultérieures du projet. Les relations établies entre Kaminak et les Premières Nations sont susceptibles d'être bénéfiques pour l'économie des Premières Nations locales. De plus, Kaminak a reçu le Prix de l'engagement communautaire décerné par la Chambre des mines du Yukon (en 2014) et le Prix Robert-E.-Leckie d'excellence en gestion environnementale (en 2015) pour ses approches proactives de la responsabilité environnementale et sociale.

Pour de plus amples renseignements

Jasmin Dobson

Agent de mise en valeur des minéraux, Direction des ressources minérales

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, gouvernement du Yukon

jasmin.dobson@gov.yk.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Kaminak Gold Corporation. kaminak.com/responsible-exploration/ (en anglais seulement)

Projet de centrale de Wuskwatim

Contexte

La présente étude de cas porte essentiellement sur la période de planification et d'évaluation du Projet de centrale de Wuskwatim (de 1997 à environ 2006). Elle ne fait pas de distinction réellement quant aux diverses clientèles qui s'intéressent à ce projet, qui ont des intérêts ou des préoccupations. Les perspectives présentées représentent uniquement celles de Manitoba Hydro; il est possible que des perspectives différentes soient formulées par la Nation des Cris de Nisichawayasihk (NCN), des organismes de réglementation ou d'autres parties prenantes intéressées.

Voici certaines des préoccupations principales soulevées par le public à l'égard du Projet de centrale de Wuskwatim :

- **Problèmes environnementaux hérités :** À la suite d'un accord conclu en 1966 entre la province du Manitoba et le gouvernement du Canada, Manitoba Hydro a décidé de mettre en valeur le potentiel hydroélectrique du fleuve Nelson. Plus tard, ce programme a aussi inclus le développement de la dérivation de la rivière Churchill, l'aménagement du lac Winnipeg et le programme d'augmentation du débit et plusieurs centrales électriques le long du fleuve Nelson. Ces projets hydroélectriques ont eu des répercussions importantes sur certaines Premières Nations des régions nordiques habitant près des cours d'eau touchés et les utilisant. Les projets ont été entrepris à une période où les normes relatives aux consultations et à l'évaluation environnementale étaient assez différentes de celles d'aujourd'hui. Bien que des mesures importantes aient été entreprises par Manitoba Hydro, le Manitoba et le Canada pour atténuer les répercussions antérieures, notamment la négociation d'accords de règlement avec les parties touchées, ces projets ont entraîné de la méfiance et de l'animosité.
- **Répartition des coûts et des avantages :** Des communautés nordiques ont également exprimé des préoccupations à l'égard de la répartition des coûts et des avantages du projet. On pensait notamment que les coûts environnementaux et sociaux du Projet de centrale de Wuskwatim seraient à la charge des résidents du Nord du Manitoba, et que les avantages (faibles coûts de l'électricité, revenu, formation ainsi qu'occasions d'emplois et d'affaires) seraient répartis en grande partie dans le Sud du Manitoba, à l'extérieur du Manitoba ou même à l'extérieur du Canada.
- **Répercussions financières sur la province :** Des préoccupations relatives à la confiance du public ont également été exprimées à l'égard du coût global du Projet et des répercussions associées sur les contribuables.

Description des mesures mises en œuvre

MESURES DU PROMOTEUR

Partenariat : Wuskwatim Power Limited Partnership (WPLP), une corporation qui comprend Manitoba Hydro et la NCN, a construit la centrale de Wuskwatim sur la rivière Burntwood dans le Nord du Manitoba. C'est la première fois au Manitoba et au Canada qu'une Première Nation et un service d'électricité concluent un partenariat officiel avec prise de participation pour construire un projet hydroélectrique. La NCN et Manitoba Hydro ont signé un accord de développement de projet en 2006.

Les modalités de ce partenariat comprenaient une panoplie de retombées pour la communauté, dont une possibilité de recettes grâce à une participation financière dans le Projet, de la formation avant le projet, des

occasions d'affaires et des possibilités d'emplois, la gestion conjointe des processus environnementaux, une entente sur les effets nuisibles et des occasions permanentes de participation des communautés.

Les discussions entre Manitoba Hydro et la NCN se sont poursuivies pendant près de neuf ans. Elles comprenaient notamment des consultations auprès de Manitoba Hydro, des citoyens de la NCN, de la communauté en général et d'autres parties intéressées de même que les organismes gouvernementaux de réglementation. Un processus de ratification communautaire, notamment un référendum, a été organisé avant la signature de l'accord, et Manitoba Hydro s'est engagée à ne pas aller de l'avant avec le projet si les résultats du référendum étaient négatifs.

Interaction : Le processus de planification du Projet comprenait des interactions précoces et nombreuses avec les personnes et les communautés à proximité du Projet, en particulier des peuples et des communautés autochtones. Le processus d'évaluation environnementale comprenait cinq cycles d'interaction avec le public visant à échanger et à recevoir de l'information concernant les répercussions du Projet. L'information a également été affichée sur le site Web de Manitoba Hydro. Le processus prévoyait également l'attribution de fonds à certains intervenants afin qu'ils procèdent à leur propre examen du Projet et qu'ils présentent leur point de vue et leurs préoccupations aux promoteurs pour que ceux-ci en tiennent compte. Dans certains cas, d'autres mesures de surveillance et mesures d'atténuation ont été mises en œuvre à l'égard de ces préoccupations.

La NCN a participé à toutes les étapes de planification et de conception du Projet, notamment la réalisation conjointe de toutes les analyses des répercussions environnementales pour le Projet, et la mise en commun du savoir traditionnel et du savoir scientifique au cours de l'évaluation environnementale. Des ressources ont été affectées à la NCN pour qu'elle communique avec ses membres au sujet du projet (notamment au moyen de bulletins réguliers, d'un site Web et d'un bureau de développement futur doté d'employés de la communauté). Les coûts incombant à la communauté pour la planification, les analyses et les négociations liées au Projet ont éventuellement fait partie du coût en capital du Projet et sont devenus un coût du partenariat. Cependant, entre-temps, Manitoba Hydro a fourni à la NCN les fonds nécessaires pour garantir qu'elle disposait de suffisamment de ressources pour faire preuve de la diligence raisonnable appropriée pour ce type d'entente commerciale. La NCN a poursuivi sa participation dans de nombreux comités et le conseil d'administration de l'associé commandité du WPLP, et le savoir traditionnel continue de jouer un rôle important dans la surveillance de la construction et des activités du projet d'un point de vue environnemental.

Mesures avancées d'atténuation des répercussions : Des efforts concertés ont été entrepris pour prévenir et réduire, autant que possible, les répercussions potentielles au moyen d'une conception améliorée du Projet ainsi que la mise en œuvre de programmes communautaires et d'atténuation. Une entente sur les effets négatifs (EEN) a été négociée avec la NCN avant la construction du Projet. Il a également été décidé de renoncer à une option d'aménagement d'une centrale de haute chute, qui aurait entraîné l'inondation de 140 kilomètres carrés. On a plutôt opté pour une conception de centrale de basse chute de 200 MW, qui a entraîné l'inondation de moins de la moitié d'un kilomètre carré. L'inondation est contenue dans le secteur immédiat du bief d'amont.

Renforcement des avantages du Projet : Des mesures ont été prises pour renforcer autant que possible les avantages du Projet, surtout pour les communautés locales. Les mesures comprennent des possibilités de revenus et de la formation (avant le Projet et en cours d'emploi), des possibilités d'emplois et d'affaires

(notamment la négociation directe de plusieurs marchés avec des entreprises associées de la NCN). Les coûts de toutes ces activités ont été estimés et intégrés à des estimations du coût en capital à long terme afin que l'évaluation financière du projet tienne compte des incidences environnementales et sociales.

De nombreuses mesures étaient en vigueur pendant la construction du Projet afin d'appuyer le maintien des employés autochtones et des régions nordiques sur le chantier de construction. Les mesures servaient également à garantir que l'on faisait preuve de sensibilité et de respect à l'égard de la culture locale tout au long de la construction du Projet. Par exemple, sur place, on a offert aux employés une formation de sensibilisation à la culture, des services de consultation et des cérémonies culturelles avant des activités de construction importantes. La NCN était responsable d'offrir sur place les programmes d'appui à la culture et au maintien dans le cadre d'un marché conclu avec le WPLP.

Engagement pour garantir des avantages à la NCN : Des changements ultérieurs importants à l'économie mondiale, imprévus au moment où l'accord de développement de projet a été signé, ont eu des répercussions sur le rendement financier du Projet de Wuskwatim, notamment la viabilité des investissements de la NCN. Pour aborder cette question, un processus d'examen de l'accord a commencé en 2009. Il s'est soldé par un avenant visant à minimiser les risques économiques de la NCN et à réviser le flux de trésorerie de sorte que la communauté tire immédiatement des avantages du projet.

MESURES DU GOUVERNEMENT

Le Projet de Wuskwatim a fait l'objet d'un examen réglementaire rigoureux tant par le gouvernement fédéral que provincial. Pour le Projet de centrale, il était nécessaire d'obtenir des permis en vertu de la *Loi sur l'environnement du Manitoba*, de même qu'un permis provisoire en vertu de la *Loi sur l'énergie hydraulique*. En outre, il était nécessaire d'obtenir des autorisations fédérales en vertu de la *Loi sur les pêches* et un permis en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Conformément à l'Entente de collaboration Canada-Manitoba en matière d'évaluation environnementale (ECCMEE), les projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale tant par le Canada que par le Manitoba doivent faire l'objet d'un processus d'évaluation environnementale coopérative unifiée, mené par les deux gouvernements (sous la conduite de l'un des gouvernements). Dans le cas du Projet de Wuskwatim, le gouvernement du Manitoba a assumé ce rôle.

En avril 2003, le gouvernement du Manitoba a demandé à la Commission de protection de l'environnement du Manitoba d'examiner le Projet de centrale de Wuskwatim et le Projet de lignes de transmission de Wuskwatim, avec le mandat de tenir compte des motivations et de la nécessité du Projet, des solutions de rechange au Projet, de même que les incidences environnementales, socioéconomiques et culturelles potentielles de la construction et des activités liées au Projet.

La Commission a tenu une audience publique du 1^{er} mars au 9 juin 2004; Manitoba Hydro et la NCN ont comparu à ces audiences. En plus des instances liées à l'audience, la Commission a coordonné deux rondes de questions écrites à Manitoba Hydro et à la NCN, une ronde de questions écrites aux participants et une ronde de questions écrites à l'équipe consultative du gouvernement responsable du Projet. Des membres du public avaient également la possibilité de formuler des commentaires sur la version préliminaire des lignes directrices pour la préparation de l'évaluation environnementale du Projet.

Dans les décisions en matière de délivrance de permis par le ministre de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba et le ministre de Pêches et Océans Canada, on a également tenu compte du rapport sur les consultations auprès des Premières Nations susceptibles d'être touchées, menées par le Manitoba et le gouvernement du Canada en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*.

Résultats

Les membres de la NCN ont voté pour la ratification de l'Accord de développement de projet (ADP) en juin 2006. L'ADP a été signé le 26 juin 2006 par des représentants de Manitoba Hydro ainsi que le chef et le conseil de la NCN au cours d'une cérémonie communautaire.

Leçons retenues

Voici des aspects précis ayant contribué au succès :

- **Reconnaissance du passé** : Pour renforcer la confiance, il était nécessaire de reconnaître ce qu'avait laissé l'aménagement hydroélectrique antérieur. De nombreux membres de la communauté étaient réticents à travailler avec Manitoba Hydro et à se joindre à l'entreprise pour développer encore plus d'électricité sur leur territoire ancestral. Il était essentiel de prendre le temps de renforcer la confiance et de favoriser une relation positive pour créer un environnement où Manitoba Hydro et la NCN pourraient travailler ensemble afin de négocier un accord de partenariat acceptable.
- **Investissement du temps, de l'énergie et des ressources nécessaires** : En raison de la complexité et de la nouveauté des accords de partenariat, Manitoba Hydro et la NCN ont eu besoin de temps et de ressources pour examiner l'accord de manière appropriée et mener des consultations à l'interne avant de prendre des décisions.

La NCN a retenu les services d'une combinaison de conseillers internes et externes pour l'aider à participer efficacement au processus. Dans certains cas, le temps nécessaire pour examiner et analyser des accords de partenariat complexes ou des analyses environnementales a été beaucoup plus long qu'il avait été prévu.

La communication avec les communautés a également demandé beaucoup de temps, puisque les dirigeants des communautés cherchaient à garantir que les membres des communautés étaient pleinement informés du Projet avant de ratifier un accord.

- **Changement de culture nécessaire** : Ce type d'accord était nouveau pour Manitoba Hydro, et travailler en partenariat avec une communauté autochtone a demandé un changement de culture important dans l'organisation. La pratique de l'entreprise a toujours été de travailler de manière indépendante sur le développement de projets et de permettre la participation publique à des étapes importantes du processus de planification et de délivrance de permis. Le leadership et l'engagement dont ont fait preuve les cadres supérieurs et le conseil d'administration de Manitoba Hydro ont été essentiels à la réussite de cette approche.
- **Convergence des intérêts** : Afin de garantir la réussite du partenariat, des mesures étaient nécessaires pour assurer la convergence des intérêts à long terme de Manitoba Hydro et de la NCN. Manitoba Hydro a exprimé un intérêt pour créer une nouvelle production hydroélectrique propre. La NCN voulait des possibilités qui allaient au-delà d'une stricte participation financière dans le Projet. Elle voulait des possibilités d'emplois et d'affaires, une formation préalable au Projet pour les membres, le renforcement des capacités, la reconnaissance publique des répercussions des projets antérieurs, une indemnisation

juste et équitable pour les répercussions négatives du Projet, un rôle continu dans les processus de prise de décisions et des avantages à long terme découlant du Projet. Pour réussir à conclure les négociations, il fallait trouver une façon de concilier ces intérêts.

- **Renforcement des capacités** : L'établissement d'une relation de travail solide et viable avec la NCN demandait du temps. Un certain temps était également nécessaire pour permettre à la communauté d'établir sa capacité interne de négocier les ententes commerciales et de participer à la planification de projet. La NCN disposait d'une équipe de conseillers, mais il était important de renforcer la capacité des membres de la communauté participant aux négociations afin d'analyser et d'évaluer ce qui était proposé. Finalement, les membres participants devaient comprendre pleinement les ententes de partenariat s'ils voulaient se sentir à l'aise de recommander les ententes de partenariat à leur communauté.
- **Interaction régulière** : Tout au long du processus de négociation, ainsi que des étapes de planification et de délivrance de permis du Projet de développement, il y a eu régulièrement des occasions d'interaction entre la NCN et Manitoba Hydro, tant par des interactions officielles qu'officieuses, qui ont contribué à favoriser et à maintenir une relation solide et saine. Tout au long de la construction et de l'exploitation du Projet, il a été possible de conserver un partenariat solide, grâce à la participation des parties au conseil d'administration du Projet et aux comités connexes, et au dévouement du personnel de mise en œuvre du partenariat des deux organismes. La NCN continue de communiquer avec ses membres concernant tous les aspects du Projet de Wuskwatim.

Pour de plus amples renseignements

Vicky Cole

Directrice de division, Partenariats et initiatives pour les parties intéressées

Manitoba Hydro

vcole@hydro.mb.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

wuskwatim.ca/

hydro.mb.ca/francais/corporate/facilities/gs_wuskwatim.shtml

ncncree.com/ncn/wuskwatimoffice.html

De la communication à la consultation : renforcer la confiance du public dans le développement des mines en Nouvelle-Écosse

Contexte

Un engagement communautaire inadéquat aux premiers stades d'un projet d'exploration de minéraux se traduit souvent par le manque de réceptivité de la population à l'égard du développement des ressources minérales. Certaines compagnies d'exploration sont perçues comme agissant en catimini, ce qui crée des inquiétudes chez la population, tandis que d'autres font des promesses relativement aux avantages économiques potentiels bien avant que le projet ne soit viable. Dans les deux cas, ces façons de faire suscitent la méfiance du public en ce qui concerne l'industrie des minéraux.

Environ 25 p. 100 de la Nouvelle-Écosse est désigné comme Terre de la Couronne. Par conséquent, la majorité des terres qui peuvent être exploitées pour les minéraux appartiennent à des intérêts privés. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse admet que l'industrie se doit d'améliorer ses efforts au chapitre de l'engagement communautaire si elle désire continuer à avoir accès à des terrains privés pour l'exploration des minéraux.

Description des mesures mises en œuvre

Afin de renforcer l'engagement communautaire et ainsi de favoriser la réceptivité de la population à l'exploration des minéraux et des mines, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre les mesures suivantes :

1. Élaboration de lignes de conduite relatives à l'engagement communautaire que doivent suivre les compagnies d'exploration des minéraux pour le travail effectué en Nouvelle-Écosse. Les lignes de conduite ont été élaborées et approuvées par un comité composé de représentants de la Mining Association of Nova Scotia, la Nova Scotia Prospectors Association, le Sierra Club Atlantique, l'Ecology Action Centre et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
2. Tenue d'un forum de deux jours, organisé en collaboration avec les ONG environnementales, à l'intention de l'industrie, des ONG, du gouvernement et des communautés pour définir de nouvelles méthodes pour obtenir des engagements positifs.
3. De concert avec les géoscientifiques de Nouvelle-Écosse, formation sur l'engagement communautaire pour les géologues et les ingénieurs qui travaillent dans l'exploration des minéraux.
4. Ajout d'une exigence à la *Loi sur les ressources minérales* nouvellement révisée qui requiert un plan d'engagement communautaire de toute personne ou compagnie qui entreprend de l'exploration des minéraux en Nouvelle-Écosse. Le ministre peut exiger une copie du plan d'engagement en tout temps. Toujours en vertu de la loi modifiée, l'obtention de la permission écrite du propriétaire des terres avant d'accéder aux terres pour l'exploration de minéraux.
5. Publication d'un manuel pour aider les particuliers et les communautés à mieux comprendre comment transiger avec le gouvernement et l'industrie concernant l'exploration et le développement des ressources minérales.

Résultats

Les initiatives décrites ci-dessus ont défini la voie pour l'amélioration de la confiance du public dans le développement des ressources minérales. L'avantage le plus important à court terme est une meilleure compréhension de la part des ONGE, du public et de l'industrie des minéraux quant aux méthodes pour solliciter l'engagement de part et d'autre. À long terme, des attentes plus claires et une meilleure connaissance des pratiques efficaces d'engagement viendront rehausser le niveau de confiance du public à l'égard de l'industrie des minéraux.

Leçons retenues

La leçon la plus utile est que pour établir la confiance du public dans l'exploration et le développement des ressources minérales, le gouvernement doit encourager les communautés et les particuliers à communiquer directement à ce sujet. Des activités, comme le forum Exploring Common Ground (explorons les points communs), constituent d'excellentes occasions pour établir une confiance mutuelle entre l'industrie des ressources minérales et les communautés.

Pour de plus amples renseignements

Donald James

Directeur général, Direction générale de la géoscience et des mines

Ministère des Ressources naturelles, gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Donald.James@novascotia.ca

Liens vers des ressources supplémentaires et des documents de référence

Community Consultation: A Guide for Prospectors and Mineral Exploration Companies Working in Nova Scotia (consultation communautaire : guide à l'intention des prospecteurs et des compagnies d'exploration minérale en Nouvelle-Écosse) novascotia.ca/natr/meb/community-consultation/consultation-reports.asp

Exploring Common Ground: Creating a Framework for Better Dialogue Around Mine and Quarry Issues in Nova Scotia, Workshop Summary Report (explorons les points communs : élaboration d'un cadre de travail pour un meilleur dialogue sur les questions touchant les mines et les carrières en Nouvelle-Écosse, sommaire de l'atelier) novascotia.ca/natr/meb/community-consultation/consultation-reports.asp

Notes
